



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La **Vie** de L'ACADÉMIE

2026
2027

Edito



BENOIT DELAUNAY

Recteur de la région académique
Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille,
Chancelier des universités

La vie de l'académie reflète notre dynamisme et l'engagement quotidien de l'ensemble de la communauté éducative de l'académie d'Aix-Marseille. Destinée aux équipes de direction, aux corps d'inspection, aux chefs de service et aux directions des services départementaux de l'éducation nationale, cette publication met en lumière les projets, les initiatives et les réussites qui font vivre notre politique éducative sur tous les territoires.

Elle illustre notre ambition commune : permettre à chaque élève de construire son parcours, de l'école au post-baccalauréat, dans une école exigeante, inclusive et attentive au bien-être de chacun. Elle témoigne également des actions conduites pour renforcer les savoirs fondamentaux, accompagner les transitions, développer l'innovation pédagogique, les parcours artistiques et culturels, ainsi que l'ouverture européenne et méditerranéenne.

Au service de plus de 532 000 élèves et 122 000 étudiants, notre académie s'appuie sur la mobilisation de tous : personnels, collectivités, partenaires et familles.

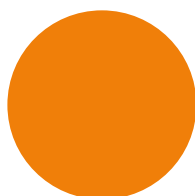
Je remercie chacune et chacun pour son engagement. C'est collectivement que nous faisons vivre les valeurs de l'École de la République et préparons les jeunes aux défis de demain.

Sommaire



Le projet de l'académie d'Aix-marseille 2026-2030

- Axe 1 : Le continuum pédagogique au service de la cohérence éducative p08
- Axe 2 : Le bien-être de chacun pour favoriser la cohésion
et l'engagement de tous p09
- Axe 3 : L'ambition, l'ouverture et l'innovation, leviers de la réussite de tous. ... p09



Le territoire de l'académie

- La région académique Provence-Alpes-Côte d'azur. p12
- L'académie d'Aix-Marseille p14
- Les réseaux académiques p18
- Les élèves et les moyens à la rentrée 2026 p20
- La présence des personnels dans l'académie p22
- Le budget de l'académie. p23
- Les résultats aux examens. p24



Les ambitions de l'académie

Favoriser l'équité territoriale

La ruralité au cœur de l'académie.	p28
Collèges en progrès : accompagner les élèves qui en ont le plus besoin	p29
Soutenir l'éducation prioritaire	p30

Une académie ouverte sur le monde

Une académie tournée vers l'international	p32
L'intelligence artificielle à l'École.	p34
Les arts et la culture accessibles à tous	p35
S'engager dans la transition écologique.	p37
Former des citoyens éclairés	p38

Le bien-être et la santé à l'école

S'épanouir à l'École	p39
Préserver la santé des élèves	p41
Une école plus accessible pour tous les élèves	p42
L'Éducation physique et sportive au service de la formation du citoyen.	p44

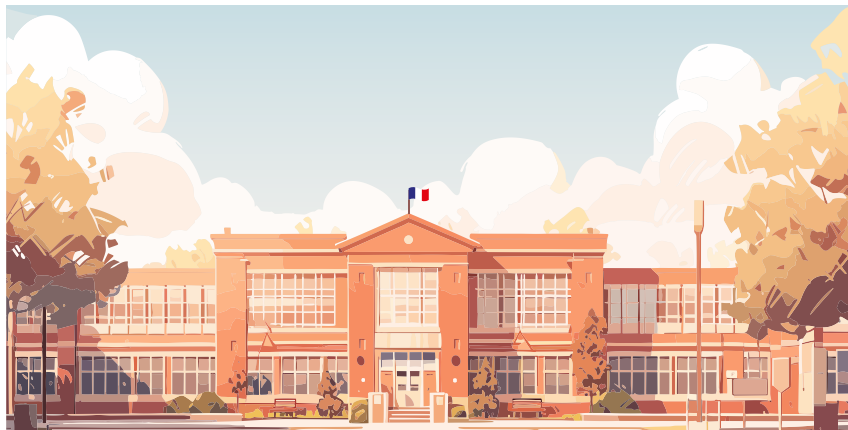
L'orientation

Favoriser le lien école-entreprise.	p46
Développer l'apprentissage	p47
Le lycée professionnel, voie d'excellence.	p48
Pour un parcours ambitieux du collège vers le supérieur	p50
Réussir ses études supérieures.	p54



Le projet de l'académie d'Aix-Marseille 2026-2030

Cultiver l'initiative et réussir ensemble



Le projet académique présente les objectifs prioritaires que se fixe l'académie, pour une durée de 4 ans. Il s'adresse à l'ensemble des acteurs de la communauté éducative et à tous les partenaires de l'école.

Axe 1 - Le continuum pédagogique au service de la cohérence éducative

Le parcours de formation de chaque élève doit s'inscrire dans une continuité lisible, cohérente et ambitieuse, de la maternelle jusqu'au post-bac. Cette cohérence constitue le socle de la réussite et de l'émancipation : elle permet à chacun de construire des apprentissages solides, de consolider les savoirs fondamentaux et de développer des compétences transférables tout au long de sa scolarité. Assurer cette cohérence, c'est garantir à chaque étape un accompagnement attentif, une exigence partagée et une progression harmonieuse inter-cycles et inter-degrés. Les réseaux académiques représentent, à cet égard, l'échelon pertinent du pilotage éducatif de notre académie : ils favorisent la concertation, mutualisent les pratiques et soutiennent la mise en œuvre d'actions communes. Pour renforcer la cohérence du parcours et inscrire durablement le continuum pédagogique dans les pratiques et les valeurs partagées, il convient de consolider la culture professionnelle des personnels et de valoriser leur complémentarité.

Objectif 1 : Renforcer la cohérence du parcours de l'élève de la maternelle au lycée

Renforcer la cohérence du parcours de l'élève, c'est affirmer que chaque étape de la scolarité s'inscrit dans une même ambition de formation et de réussite. Cette cohérence repose sur la continuité des apprentissages, la clarté des attendus et la fluidité du passage entre les différents échelons de la scolarité. De la maternelle au lycée, il s'agit de garantir à chaque élève un itinéraire lisible et équitable, où les apprentissages s'enchaînent sans rupture et se nourrissent les uns des autres. Le continuum pédagogique devient ainsi la manifestation concrète d'une école qui relie, accompagne et fait grandir.

Objectif 2 : Agir ensemble pour prévenir les ruptures

Le parcours de chaque élève s'inscrit dans une dynamique de continuité et de progression qui doit lui permettre de se construire, d'apprendre et de s'épanouir sans rupture. De la maternelle au lycée, l'élève, quels que soient ses besoins, avance dans un itinéraire cohérent où chaque étape prépare la suivante et valorise les compétences acquises. La cohérence de ce par-

cours repose sur la qualité du suivi et sur la capacité collective à prévenir les ruptures, à accompagner les fragilités et à offrir des solutions de remobilisation. Les dispositifs spécifiques, micro-structures, dispositifs de persévérance scolaire, FoQualE (Formation, Qualification, Emploi), actions de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS), constituent autant de leviers pour redonner sens, confiance et perspectives à ceux dont le parcours s'est momentanément interrompu. La continuité du parcours favorise une école inclusive, pour soutenir la persévérance scolaire et permettre à chaque élève de trouver le chemin de la réussite. Agir ensemble, c'est aussi le faire en pleine connaissance de l'offre des autres services de l'état et des différents partenaires, et nous organiser pour combiner stratégiquement nos efforts, afin qu'aucun élève ne reste sans perspective au moment de quitter le système scolaire.

Objectif 3 : Construire des parcours d'orientation réalistes et ambitieux

L'école a la responsabilité d'accompagner chaque élève dans la construction de son parcours. L'orientation ne se réduit pas à un choix de fin de cycle : elle s'élabore dans le temps long du parcours scolaire. Elle se nourrit d'expériences, de découvertes et de rencontres qui permettent à chacun d'identifier ses talents, de donner du sens à ses apprentissages et d'ouvrir le champ des possibles. Former un élève capable de choisir, c'est lui donner les moyens de penser son avenir. Les parcours d'orientation doivent être éclairés, c'est-à-dire fondés sur une connaissance fine des voies de formation et des métiers ; ils doivent être ambitieux, c'est-à-dire portés par la confiance en soi, la curiosité et l'ouverture au monde. La construction du parcours d'orientation doit inclure la découverte progressive des multiples voies de formation et d'épanouissement possibles : générale, technologique ou profession-

nelle – sous statut scolaire ou par apprentissage, afin que chacun puisse se projeter, dès le plus jeune âge, dans un avenir choisi et compris.

Axe 2 - Le bien-être de chacun pour favoriser la cohésion et l'engagement de tous

La qualité du climat scolaire, la confiance entre les acteurs et le sentiment d'appartenance à une communauté éducative sont des leviers essentiels de la réussite des élèves. La cohésion des équipes, nourrie par le dialogue, la reconnaissance et la coopération, permet d'assurer la continuité et la cohérence des actions menées au sein des écoles et établissements. Climat scolaire et bien-être sont des facteurs d'efficacité et de développement professionnel. Conditions premières de la réussite de tous, ils favorisent la cohésion et l'engagement.

Objectif 1 : Promouvoir la santé globale, l'éducation et la prévention

La santé, dans sa dimension physique, mentale et sociale, constitue un déterminant essentiel de la réussite scolaire et du bien-être collectif. Elle engage l'école dans une responsabilité éducative partagée : apprendre à chacun à prendre soin de soi, des autres et de son environnement. Dans une académie marquée par la diversité de ses territoires, promouvoir la santé globale revient à garantir à chaque élève les conditions nécessaires à l'apprentissage et à la confiance dans l'avenir. L'attention portée aux élèves et aux personnels participe directement à la construction d'une école protectrice, émancipatrice et promotrice de santé.

Objectif 2 : Développer les compétences psychosociales et relationnelles

L'école participe au développement personnel et social. La réussite scolaire est liée à l'acquisition de compétences psychosociales et relationnelles. Leur apprentissage et leur mise en œuvre, dès le plus jeune âge, engagent tous les acteurs de la communauté éducative. Elles favorisent la régulation des comportements et contribuent à un cli-

mat de classe apaisé pour un meilleur « vivre-ensemble ».

Objectif 3 : Conserver un climat scolaire serein, fondement d'une communauté éducative confiante et engagée

La qualité de vie à l'école est essentielle à la réussite des élèves et à la stabilité des équipes. Elle contribue à un climat scolaire serein qui induit des relations apaisées entre les différents acteurs de la communauté éducative. Tel est l'enjeu de l'amélioration du bien-être à l'école pour tous qui installe une relation vertueuse entre qualité de vie et réussite scolaire. La formation et l'accompagnement des personnels, notamment par les corps d'inspection, contribuent à la compréhension des facteurs impactant le climat scolaire et à leur prise en compte.

Axe 3 - L'ambition, l'ouverture et l'innovation, leviers de la réussite de tous

Ouvrir les élèves au monde, c'est leur permettre de mieux le comprendre et d'y trouver leur place. L'école favorise la réussite de tous lorsqu'elle cultive la curiosité, l'esprit critique et la créativité. Elle devient alors un lieu d'épanouissement intellectuel et culturel, où la rencontre avec les arts, les sciences et les langues nourrit l'ambition et la confiance.

L'ouverture européenne et méditerranéenne, constitutive de l'identité de notre académie, renforce la compréhension du monde contemporain et encourage la mobilité.

L'innovation pédagogique et la professionnalisation des équipes sont essentielles pour s'adapter aux enjeux nouveaux de notre société.

Objectif 1 : Stimuler la curiosité, l'esprit critique et la créativité pour asseoir les savoirs fondamentaux

La maîtrise des savoirs fondamentaux est la condition première de la réussite scolaire et de l'autonomie. Apprendre, c'est aussi questionner, débattre, expérimenter et créer.

L'école doit être un lieu d'exigence et de plaisir d'apprendre, où les élèves acquièrent des compétences solides tout en développant leur imagination

et leur goût de la découverte. En développant leur curiosité et leur esprit critique, ils donnent du sens à leurs apprentissages.

Objectif 2 : Promouvoir les parcours artistiques et culturels

C'est dans l'éducation artistique et culturelle que s'exprime de la façon la plus éclatante la diversité des approches qui construisent le vivre-ensemble, l'altérité et le respect. À travers la rencontre avec les œuvres, la pratique artistique et la fréquentation des lieux culturels, l'école permet à chaque élève d'accéder à une culture commune. Ancrée dans les territoires, ouverte aux partenariats, l'éducation artistique et culturelle renforce la prise d'autonomie de chaque élève, sa compréhension du monde qui l'entoure, et la construction de sa citoyenneté.

Objectif 3 : Se projeter dans un monde en grand

Ancrée au cœur du bassin méditerranéen, tournée vers l'Europe et le monde, l'académie fait de l'ouverture internationale un pilier de sa politique éducative. Cette ouverture confère d'autres perspectives aux apprentissages, développe la tolérance, l'acceptation de l'autre et la compréhension interculturelle. Elle se traduit par des offres éducatives spécifiques, s'exprime dans la continuité de l'apprentissage des langues anciennes et des langues vivantes étrangères et régionales, se concrétise par des mobilités et des échanges scolaires. Ouvrir les élèves aux cultures de l'Europe et de la Méditerranée, c'est les préparer à penser le monde, à le comprendre et à y agir avec responsabilité et curiosité.

Objectif 4 : Favoriser l'innovation au service de la réussite de tous

L'innovation pédagogique est un moyen puissant d'adapter l'école aux besoins des élèves et aux mutations sociétales. Elle repose sur la confiance, l'expérimentation et le partage d'expériences. La liberté de créer, même si elle s'accompagne nécessairement d'initiatives et donc d'une prise de risque, améliore les pratiques pédagogiques. Elle renforce le plaisir d'agir ensemble et la motivation professionnelle.



La vie de l'académie 2026-2027

Le territoire de l'académie

La région académique

Provence-Alpes-Côte d'Azur



La région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur est constituée des académies d'Aix-Marseille et de Nice et comprend six départements. Le rectorat de région académique est situé à Aix-en-Provence.

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille, en tant que recteur de région académique et chancelier des universités, fixe les orientations stratégiques de la région académique pour l'ensemble des compétences relevant du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative. En garantissant l'unité de la parole de l'État en région dans les domaines de ses compétences, l'organisation de la région académique permet :

- d'accroître la cohérence des politiques éducatives à l'échelle du territoire régional ;
- de renforcer les liens des services de l'Éducation nationale avec tous les acteurs du territoire (collectivités, services de l'Etat, entreprises, etc.) ;
- de créer et piloter des pôles d'expertise et de mutualiser les compétences

et les fonctions supports au service des personnels et des usagers pour une action plus efficace.

La région académique s'est construite progressivement depuis 2020 grâce à un travail commun et continu de tous les services. Elle est aujourd'hui constituée d'un secrétaire général de région académique (SGRA) accompagné de deux adjoints et de huit directions régionales bi-sites (Aix-en-Provence et Nice) et représente une centaine de personnels qui œuvrent au quotidien sur des missions supports ou de politiques publiques.

La région académique agit selon trois principes :

- la co-construction de la stratégie régionale par les trois recteurs (le recteur de région académique, la rectrice de l'académie de Nice et le recteur délé-

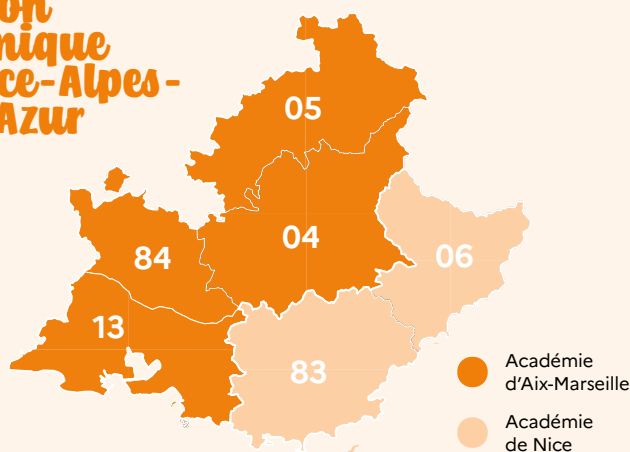
gué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation) ;

- l'esprit d'équipe et la collaboration des différents acteurs de la région académique ;
- l'articulation entre le niveau stratégique et le niveau de mise en œuvre opérationnelle.

L'équipe de gouvernance autour du recteur de région académique est composée :

- de la rectrice de l'académie de Nice, associée à la définition des orientations stratégiques des politiques de la région académique et chargée du pilotage de l'Éducation nationale dans son académie ;
- du recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (ESRI) associé à la définition des orientations stratégiques des politiques de la région académique et interlocuteur privilégié des universités, des écoles et des organismes de recherche en Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- du secrétaire général de région académique et ses adjoints qui admi-

La région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur



nistent la région académique et pilotent les services régionaux ;

- du délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports qui pilote les équipes régionales et départementales chargées des missions de jeunesse, d'engagement et de sports. Placé sous l'autorité du recteur de région académique, il est responsable de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) rattachée au rectorat siège de la région académique. Au niveau départemental, des services départementaux jeunesse, engagement et sport (SDJES) sont placés sous l'autorité des directeurs académiques des services de l'Éducation nationale (DASEN). La DRAJES et les SDJES sont placées sous l'autorité fonctionnelle du préfet de région et des préfets des départements ;

- du délégué régional académique à la recherche et à l'innovation (DRARI) qui est chargé d'assister le recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation dans les domaines de la recherche, de la technologie, de l'innovation et de la culture scientifique, technique et industrielle dans la région académique. Le DRARI

est placé sous l'autorité fonctionnelle du préfet de région ;

- des directeurs régionaux académiques et leurs adjoints en charge du numérique éducatif, de la formation professionnelle initiale et continue et de l'apprentissage, de l'information et de l'orientation, des relations européennes, internationales et de la coopération...

Les directions régionales académiques

L'organisation des services régionaux académiques est fondée sur un principe d'équilibre des missions réparties entre les sites des rectorats d'Aix-Marseille et de Nice.

Ces services régionaux, placés sous la responsabilité d'un directeur secondé par un adjoint, permettent la mise en œuvre des compétences du recteur de région académique dans les champs de :

- la formation professionnelle et l'apprentissage et la carte des formations ;
- l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, à l'exception de la gestion des personnels ;
- l'information, l'orientation et la lutte contre le décrochage scolaire, à l'exception des procédures d'orientation et d'affectation des élèves dans l'enseignement du second degré ;
- le service public du numérique éducatif ;
- l'utilisation des fonds européens ;
- les contrats prévus par le chapitre III de la loi n° 82-653 du 29 juillet 1982

portant réforme de la planification ;

- la politique des achats de l'État ;
- la politique immobilière de l'État ;
- les relations européennes, internationales et de coopération ;
- les politiques en matière de jeunesse, d'éducation populaire, de vie associative, d'engagement civique et de sports.

En 2024, la Direction régionale académique des systèmes d'information (DRA-SI) a été créée et remplace la Direction interacadémique des systèmes d'information (DIA-SI), répondant ainsi à plusieurs enjeux de dimension régionale.

En outre, la région académique s'est étoffée avec le recrutement de plusieurs chargés de mission en charge du soutien aux politiques éducatives, aux projets innovants, à la sobriété énergétique ainsi que d'une délégation en charge des affaires financières.

En complément des services régionaux, trois services interacadémiques soutiennent le bon déploiement des politiques publiques pilotées par la région académique :

- La direction interacadémique des statistiques, des études et de la prospective (DIA-SEP) ;
- Le service interacadémique des affaires juridiques (SIA-AJ) ;
- Le centre des services partagés interacadémique (CSPia).

Le pilotage de la région académique

Il s'exerce dans diverses instances, la principale étant le Comité régional académique (CoRéA).

Le CoRéA, présidé par le recteur de région, permet :

- d'arrêter les orientations stratégiques de la région académique en étroite collaboration avec la rectrice de l'académie de Nice et le recteur délégué pour l'ESRI ;
- d'organiser les modalités de l'action commune des recteurs et la coordination des politiques académiques.

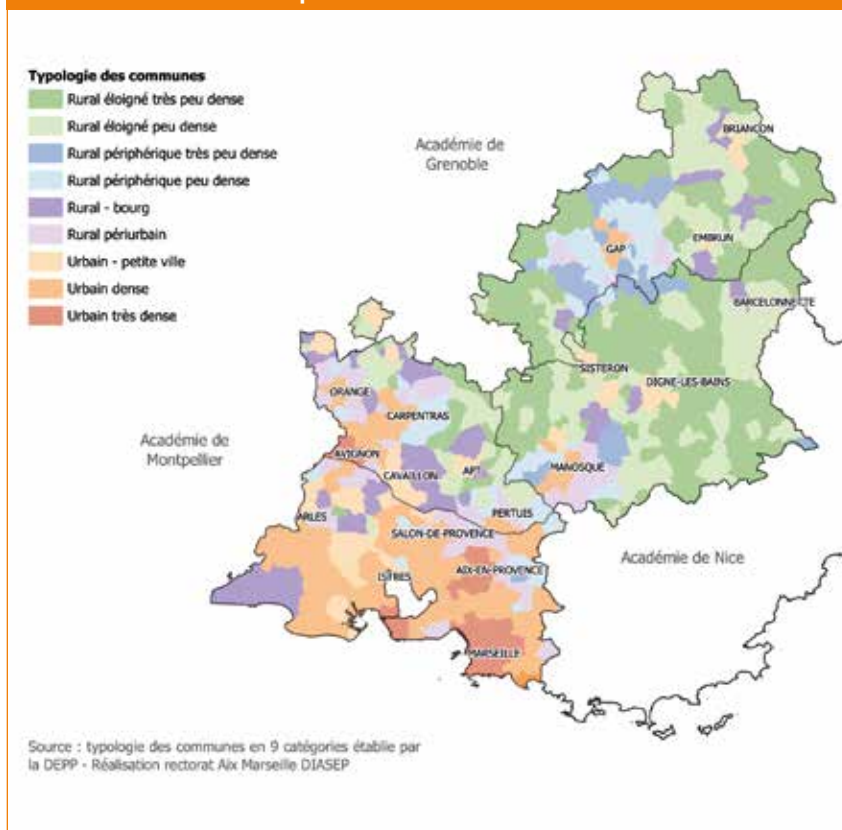
Il peut être consulté notamment sur les orientations des politiques mises en œuvre par les services régionaux et interacadémiques.

Plus d'info

www.ac-aix-marseille.fr
Accueil > Région académique
Provence-Alpes-Côte d'Azur
> La région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur

L'académie d'Aix-Marseille

Espaces urbains et ruraux



Chiffres-clés de l'académie

4 départements dans l'académie d'Aix-Marseille :

- Alpes-de-Haute-Provence
- Hautes-Alpes
- Bouches-du-Rhône
- Vaucluse

21 129 km² (3,9 % du territoire métropolitain)

3 015 117 habitants dans l'académie en 2026* (4,5 % de la population du territoire métropolitain)

70,3 % de la population de l'académie vit dans les Bouches-du-Rhône

* Estimation de population (résultats pré-coces arrêtés fin 2025). Source : INSEE - Population de 1975 à 2026, estimation de la population au 1^{er} janvier année 2026

Les contraintes territoriales et sociales

De fortes disparités démographiques et géographiques
Dans les départements alpins la population est essentiellement rurale, à l'inverse de celles des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse. Par ailleurs, dans ces deux derniers départements, le nombre d'enfants de 2 à 16 ans par km² est très supérieur au niveau national.

Espace urbain et espace rural

L'espace à dominante rurale, ou espace rural, regroupe l'ensemble des petites unités urbaines et communes rurales n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine (pôle urbain, communes mono ou multipolarisées).

Une commune multipolarisée est une commune ou unité urbaine dont 40 % ou plus des actifs résidents travaillent

Évolution de la démographie depuis 1990					
Au 1 ^{er} janvier	1990	2010	2020	2026*	Évolution de 1990 à 2026*
Alpes-de-Haute-Provence	130 911	160 149	165 451	170 438	30,2%
Hautes-Alpes	113 265	136 971	140 605	145 889	28,8%
Bouches-du-Rhône	1 758 064	1 972 018	2 048 070	2 119 367	20,6%
Vaucluse	466 910	543 105	561 941	579 423	24,1%
Académie	2 469 150	2 812 243	2 916 067	3 015 117	22,1%
France métropolitaine	56 577 000	62 765 235	65 269 154	66 792 845	18,1%

Source : INSEE - estimations de population au 1^{er} janvier - * Données provisoires

dans plusieurs aires urbaines sans atteindre ce seuil avec l'une d'entre elles.

Une commune monopolisée est une commune ou une unité urbaine dont 40 % ou plus des actifs résidents travaillent dans l'aire urbaine hors de la

commune ou de l'unité urbaine de résidence.

Le pôle urbain est une agglomération offrant au moins 5000 emplois et qui n'est pas située dans la couronne périurbaine d'un autre pôle urbain.

Répartition des effectifs du premier et du second degrés en 2025-2026 par département et par cycle de formation (hors insertion, apprentis, post-bac)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Bouches-du-Rhône	Vaucluse	Total
Préélémentaire	4 758	3 982	72 716	19 002	100 458
Élémentaire	8 474	6 977	125 969	34 256	175 676
Spécial (ULIS+UEEA)	173	132	1 800	530	2 635
Total 1^{er} degré public et privé sous contrat	13 405	11 091	200 485	53 788	278 769
1 ^{er} cycle (niveau collège) hors SEGPA	7 486	6 201	103 878	29 720	147 285
SEGPA	166	172	2 254	738	3 330
EREA*	88		231	122	441
2 nd cycle professionnel	1 415	1 323	21 231	5 884	29 853
2 nd cycle général et technologique	3 561	2 922	52 212	14 185	72 880
Total 2nd degré public et privé sous contrat	12 716	10 618	179 806	50 649	253 789
Total académie	26 121	21 709	380 291	104 437	532 558

* Etablissements régionaux d'enseignement adapté (formations de niveau SEGPA ou 2nd cycle professionnel). Sources : 1^{er} degré : constat DEPP 2025 ; 2nd degré : constat de rentrée 2025.

Le premier degré

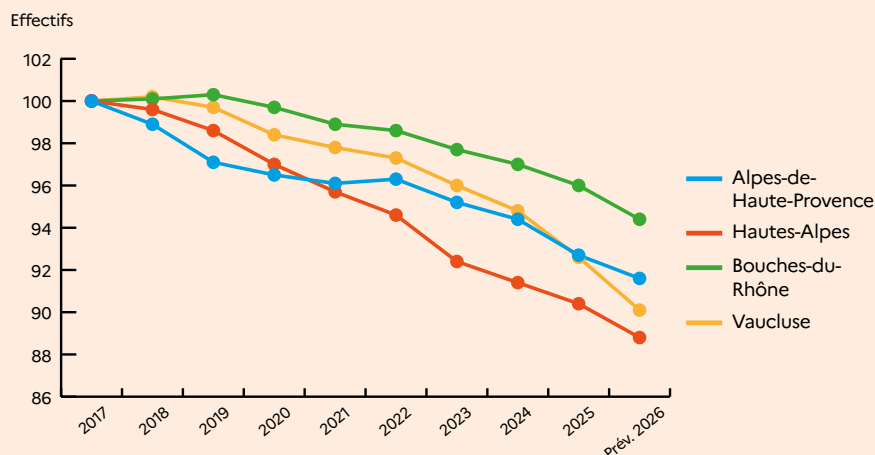
Évolution des effectifs d'élèves dans l'enseignement du premier degré (public et privé sous contrat) dans l'académie

		2015	2020	2025	Prévisions 2026
Public	Préélémentaire	99 094	95 259	89 850	87 693
	Elémentaire	159 562	164 136	155 845	153 351
	Spécial (ULIS+UEEA)	1 869	2 250	2 533	2 590
	Total 1^{er} degré public	260 525	261 645	248 228	243 634
Privé SC	Préélémentaire	9 848	9 784	10 608	10 268
	Elémentaire	19 590	19 676	19 831	19 664
	Spécial (ULIS)	82	83	102	121
	Total 1^{er} degré privé SC	29 520	29 543	30 541	30 053
Pu+Pr SC	Préélémentaire	108 942	105 043	100 458	97 961
	Elémentaire	179 152	183 812	175 676	173 015
	ULIS	1 951	2 333	2 635	2 711
	Total 1^{er} degré public et privé SC	290 045	291 188	278 769	273 687

Source : Constat de rentrée 2025, Prévisions 2026

Évolution des effectifs d'élèves

dans l'enseignement du 1^{er} degré public et privé sous contrat par département (base 100 en 2017)



Source : BCP (Univers élèves 1D - effectifs d'élèves), Prévisions 2026

Nombre d'écoles du premier degré en 2025-2026 (public et privé sous contrat)

		Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Bouches-du-Rhône	Vaucluse	Académie
Public	Maternelles	28	12	503	124	667
	Élémentaires	128	116	603	229	1 076
	Total	156	128	1 106	353	1 743
Privé	Maternelles	0	0	0	0	0
	Élémentaires	4	6	94	28	132
	Total	4	6	94	28	132
Pu.+ Privé	Maternelles	28	12	503	124	667
	Élémentaires	132	122	697	257	1 208
	Total	160	134	1 200	381	1 875

Source : base rectorale des établissements / Note d'information 2025-1 : dénombrement des établissements scolaires - rentrée 2025. Situation au 31 octobre 2025 dans le Répertoire Académique des Établissements (RAMSESE).

Le second degré

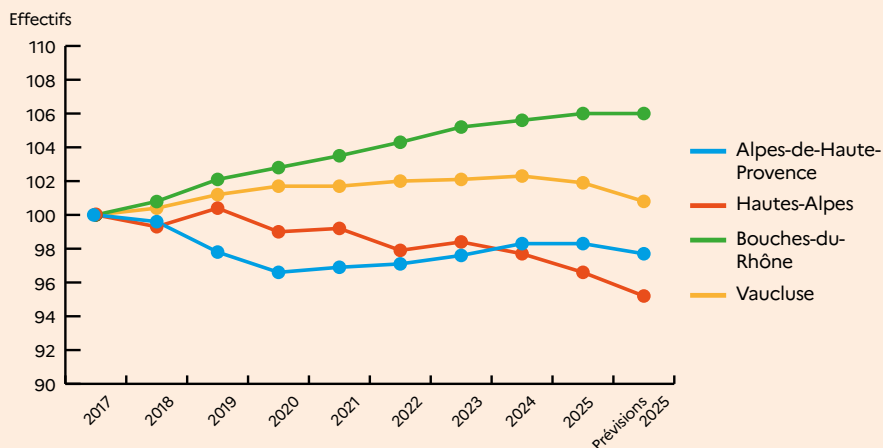
Evolution des effectifs d'élèves dans l'enseignement du 2nd degré par niveau (public et privé sous contrat) dans l'académie

		2015	2020	2025	Prévisions 2026
Public	1 ^{er} cycle (niveau collège) hors SEGPA	110 130	116 192	117 448	116 579
	SEGPA	3 139	3 261	3 143	3 117
	EREA*	381	375	441	441
	2 nd cycle général et technologique	53 411	55 317	56 230	55 943
	2 nd cycle professionnel	22 168	21 570	22 939	23 114
	Total 2nd degré public	189 229	196 715	200 201	199 194
Privé SC	1 ^{er} cycle (niveau collège) hors SEGPA	27 536	28 831	29 837	29 984
	SEGPA	166	165	187	191
	2 nd cycle général et technologique	14 953	15 559	16 650	16 817
	2 nd cycle professionnel	7 458	6 967	6 914	6 873
	Total 2nd degré privé SC	50 113	51 522	53 588	53 865
Pu.+Pr SC	1 ^{er} cycle (niveau collège) hors SEGPA	137 666	145 023	147 285	146 563
	SEGPA	3 305	3 426	3 330	3 308
	EREA*	381	375	441	441
	2 nd cycle général et technologique	68 364	70 876	72 880	72 760
	2 nd cycle professionnel	29 626	28 537	29 853	29 987
	Total 2nd degré public et privé SC	239 342	248 237	253 789	253 059

** Etablissements régionaux d'enseignement adapté (formations de niveau SEGPA ou 2nd cycle professionnel). Source : Constat de rentrée 2025, Prévisions 2026.

Évolution des effectifs d'élèves

dans l'enseignement du 2nd degré public et privé sous contrat par département (base 100 en 2017 - hors EREA, insertion, apprentis et post-bac - y compris ULIS)



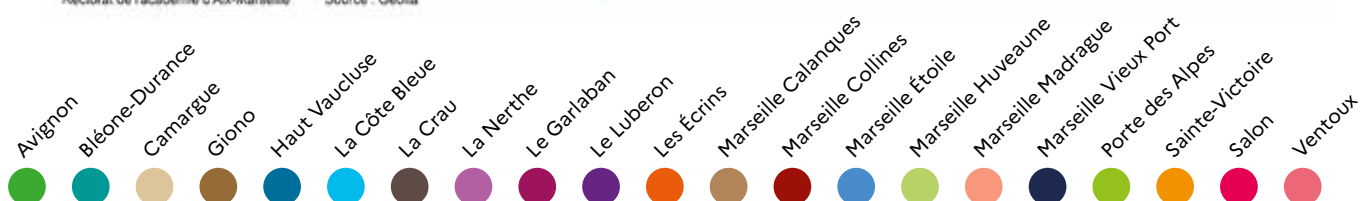
Source : Constat de rentrée 2025, Prévisions 2026.



Nombre d'établissements du 2 nd degré en 2025-2026 (public et privé sous contrat)						
		Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Bouches-du-Rhône	Vaucluse	Académie
Public	Collèges	19	14	138	41	212
	EREA	1	0	1	1	3
	Lycées professionnels	2	4	23	7	36
	Lycées	6	4	40	13	63
	Total	28	22	202	62	314
Privé	Collèges	2	1	54	13	70
	Lycées professionnels	0	1	15	1	17
	Lycées	1	1	45	6	53
	Total	3	3	114	20	140
P.U.+Privé	Collèges	21	15	192	54	282
	EREA	1	0	1	1	3
	Lycées professionnels	2	5	38	8	53
	Lycées	7	5	85	19	116
Total		31	25	316	82	454

Source : base rectorale des établissements / Note d'information 2025-1 : dénombrement des établissements scolaires - rentrée 2025. Situation au 31 octobre 2025 dans le Répertoire Académique des Établissements (RAMSESE).

Les réseaux académiques : une organisation territoriale au service du parcours de l'élève



L'académie d'Aix-Marseille est organisée en réseaux écoles, collèges et lycées que l'on appelle « réseaux académiques » et qui constituent l'entité territoriale de référence.

Depuis 2017, elle s'appuie sur 21 réseaux académiques structurés autour du parcours des élèves sur un territoire donné, de l'école au lycée. Issus d'une dynamique collaborative entre acteurs de terrain, ces réseaux de tailles va-

riables, parfois inter-départementaux, rassemblent les écoles, les collèges, les lycées (général, technologiques et professionnels) ainsi que les inspecteurs et les équipes éducatives autour d'un projet pédagogique fédérateur.

Plus d'info

Pour télécharger les cartes des réseaux d'établissement, rendez-vous sur le site : www.ac-aix-marseille.fr
Accueil > Académie
> L'éducation nationale
sur votre territoire
> Les réseaux écoles, collèges, lycées

Véritables laboratoires d'innovation, ils permettent d'adapter les politiques éducatives nationales aux réalités locales, en favorisant les échanges de pratiques, la mise en œuvre collective d'actions, et l'amélioration de la qualité de vie dans les établissements. Les réseaux académiques permettent également de répondre aux spécificités du territoire et aux besoins des élèves, en s'appuyant sur un diagnostic de territoire et une analyse partagée des situations. À partir de cette identification des besoins, les réseaux organisent des actions ciblées ainsi que des formations à destination des différents acteurs. Ces initiatives visent à apporter des réponses adaptées aux élèves, tout en accompagnant les enseignants, les cadres et l'ensemble de la communauté éducative dans l'évolution de leurs pratiques.

Les réseaux s'organisent autour de deux instances complémentaires : le directoire, composé de cadres de l'Éducation nationale, définit les priorités ; le conseil pédagogique, réunissant principalement des enseignants sous l'animation des inspecteurs ré-

férents, échange sur les pratiques et enjeux communs. Leur collaboration, sans lien hiérarchique, garantit une dynamique collective et concertée.

Les réseaux visent à renforcer la réussite des élèves en rendant les parcours plus lisibles, en facilitant les liaisons entre les écoles, les collèges et les lycées, en proposant une offre de formation cohérente, en soutenant les élèves en difficulté, en favorisant l'innovation pédagogique, et en adaptant les politiques nationales aux réalités locales.

Enfin, dans une démarche ascendante qui caractérise le fonctionnement pédagogique de notre académie, l'ensemble des projets de réseaux sert de base pour l'élaboration du projet académique. Il s'agit de proposer à tous un espace commun d'action dans lequel peuvent se rencontrer les problématiques mutualisées et des espaces spécifiques d'intervention propres à chaque école, chaque établissement, et chaque réseau en fonction des particularités de leur territoire et de leur population.



Patrick Nieto

Principal du collège Miramaris à Miramas
et coordonnateur du réseau La Crau

Au sein du réseau La Crau, co-coordonné par un
proviseur de lycée et un inspecteur de l'éducation

nationale, les actions et formations conduites cette année s'inscrivent dans les objectifs du nouveau projet de réseau 2026-2030. L'organisation en pôles disciplinaires et transversaux a renforcé les liens entre les écoles, les collèges et les lycées du réseau La Crau, favorisant ainsi une meilleure continuité des parcours des élèves, notamment dans les pôles Lettres et Mathématiques. Deux conseils pédagogiques de réseau ont permis de croiser les regards, de mutualiser les pratiques et de construire une culture professionnelle partagée. Les réflexions sur la motivation des élèves, la prévention du décrochage scolaire et les usages de l'intelligence artificielle ont mobilisé de nombreux enseignants et personnels éducatifs et d'encadrement. Des groupes de travail associant enseignants et inspecteurs référents ont également été constitués, notamment sur les pratiques d'évaluation et le contrôle continu en classe de 3^e dans la perspective du Diplôme national du brevet (DNB). Le réseau constitue ainsi un espace privilégié de coopération entre les acteurs du territoire, permettant de faire émerger des réponses collectives aux enjeux locaux et de renforcer la cohérence des parcours au service de la réussite de tous les élèves.

Zoom sur le projet du réseau Bléone-Durance (Alpes-de-Haute-Provence)

Le projet du réseau Bléone-Durance s'inscrit dans un territoire étendu, rural et de montagne, marqué par l'isolement, les mobilités contraintes et l'érosion démographique.

Ce réseau dispose d'une offre diversifiée, de l'école au Post-baccalauréat, d'internats parfois labellisés d'excellence, de filières technologiques et professionnelles attractives, de dispositifs d'accompagnement des Éléves à besoins éducatifs particuliers (EBEP) et d'une dynamique partenariale solide. La cohérence territoriale, l'attractivité des parcours et l'ambition des élèves sont renforcées par plusieurs leviers notamment la refonte de la carte des formations, les Cordées de la réussite, les classes Défense et Jeunes sapeurs-pompiers et les actions d'ouverture culturelle.

Le projet s'organise autour de 3 axes :

- Assurer le continuum des apprentissages fondamentaux, de l'école au post-bac. Il s'appuie sur les liaisons inter-degrés, les évaluations nationales, les projets communs en français, mathématiques, sciences ou éducation artistique et culturelle, le tutorat, l'oral et l'éloquence. L'enjeu est de consolider les automatismes, sécuriser les parcours et rendre les savoirs transférables
- Améliorer le climat scolaire, condition essentielle de la réussite et de l'engagement. Les actions engagées valorisent parole des élèves, instances participatives, pHARE, espaces d'écoute, formation aux compétences psychosociales, accompagnement des EBEP et travail avec les familles. Le réseau installe une culture commune du bien-être, de la prévention et de la coéducation
- Faire évoluer les pratiques pédagogiques pour répondre aux enjeux éducatifs et sociétaux. Les actions conduites favorisent échanges de pratiques, labellisations, partenariats avec les collectivités, l'ARS, Erasmus+ ou les universités, ainsi que recherches-actions. Le réseau devient un levier d'innovation pédagogique et d'équité territoriale

Les élèves et les moyens à la rentrée 2026



1^{er} degré public

243 635 élèves

(-4 593 élèves
par rapport au constat
de la rentrée 2025)

2nd degré public

199 194 élèves

(-1 007 élèves
par rapport au constat
de la rentrée 2025)

1^{er} degré privé sous contrat

30 053 élèves

(-488 élèves
par rapport au constat
de la rentrée 2025)

2nd degré privé sous contrat

53 865 élèves

(+277 élèves
par rapport au constat
de la rentrée 2025)

Les prévisions d'effectifs à la rentrée 2026

À la rentrée 2026, l'académie d'Aix-Marseille accueillera 526 747 élèves dans les premier et second degrés (public et privé sous contrat), soit 5 811 élèves de moins qu'à la rentrée 2025.

Les moyens à la rentrée 2026

Pour la rentrée scolaire 2026, l'académie a fait l'objet d'un retrait de dotation en moyens d'enseignement en Équivalent temps plein (ETP) :

- -39 ETP pour le 1^{er} degré
- -40 ETP pour le 2nd degré

Public et privé sous contrat, y compris EREA - Hors post-bac - Source : constat de rentrée 2025, Prévisions 2026, 1^{er} et 2nd degré, Public et Privé sous contrat, DIASEP.

Par ailleurs, le ministère de l'Éducation nationale a décidé la création de :

- +1 emploi de personnel administratif
- +4 emplois de personnel infirmier
- +3 emplois d'assistants de service social

Pour la rentrée scolaire 2026, l'académie d'Aix-Marseille dispose d'une dotation ministérielle de :

- +117 ETP d'accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) dont 50 ETP au titre de l'accompagnement sur le temps de pause méridienne (déjà notifiés).
- 119 605 Heures supplémentaires effectives (HSE) pour le dispositif « Devoirs faits ».
- 21 969 HSE pour le dispositif de continuité pédagogique.

Elle dispose enfin de 5071 Indemnités pour missions particulières (IMP) pour la rentrée 2026 à la fois au bénéfice des établissements comme pour les budgets spécifiques académiques.

Prévision d'effectifs d'élèves - Public (1 ^{er} et 2 nd degrés)			
	Constat 2025	Rentrée 2026 (prévisions)	Évolution
Préélémentaire	89 850	87 693	-2 157
Élémentaire	155 845	153 351	-2 494
Spécial (ULIS + UEEA)	2 533	2 590	57
Total 1^{er} degré	248 228	243 634	-4 594
1 ^{er} cycle (collège) hors SEGPA	117 448	116 579	-869
SEGPA	3 143	3 117	-26
EREA	441	441	0
2 nd cycle général et technologique	56 230	55 943	-287
2 nd cycle professionnel	22 939	23 114	175
Total 2nd degré*	200 201	199 194	-1 007

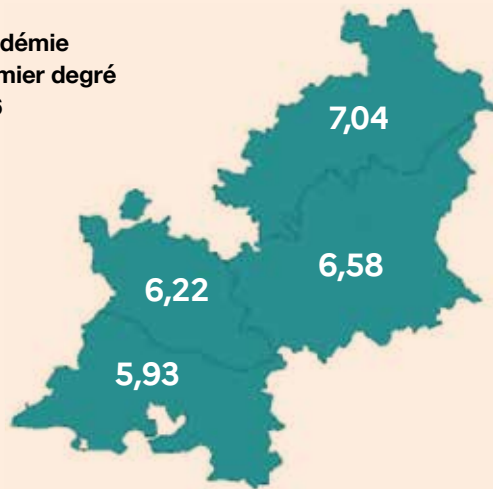
Prévision d'effectifs d'élèves - Privé sous contrat (1 ^{er} et 2 nd degrés)			
	Constat 2025	Rentrée 2026 (prévisions)	Évolution
Préélémentaire	10 608	10 268	-340
Élémentaire	19 831	19 664	-167
Spécial (ULIS)	102	121	19
Total 1^{er} degré	30 541	30 053	-488
1 ^{er} cycle (collège) hors SEGPA	29 837	29 984	147
SEGPA	187	191	4
2 nd cycle général et technologique	16 650	16 817	167
2 nd cycle professionnel	6 914	6 873	-41
Total 2nd degré*	53 588	53 865	277

*hors post-bac, apprentis, insertion. Source : constat de rentrée 2025, Prévisions 2026, 1^{er} et 2nd degré, Public et Privé sous contrat, DIASEP

Nombre de postes pour 100 élèves (P/E)

(en Équivalent temps plein)
dans le premier degré à la rentrée 2025 - Public

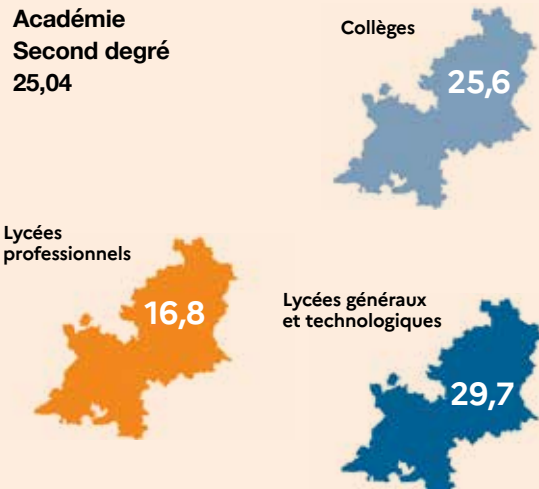
Académie
Premier degré
6,06



Nombre moyen d'élèves par division (E/D)

dans le second degré à la rentrée 2025 - Public

Académie
Second degré
25,04



Collèges hors Segpa, LP cycle professionnel hors STS, LGT hors post-bac

La présence des personnels dans l'académie



Répartition des personnels par département dans l'académie en 2025 - Public et privé sous contrat

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Bouches-du-Rhône	Vaucluse	Académie
Enseignants 1 ^{er} degré public	911	757	10 795	2 994	15 457
Enseignants 2 nd degré public	1 107	892	12 180	3 478	17 657
ATSS*	259	226	2 839	653	3 977
DIEO**	66	61	753	210	1 090
Personnel 1 ^{er} degré	35	24	266	103	428
Personnel 2 nd degré	248	230	2 215	680	3 373
AESH 1 ^{er} et 2 nd degrés	356	386	5 357	1 392	7 491
Total académie Public	2 982	2 576	34 405	9 510	49 473
Enseignants 1 ^{er} degré Privé sous contrat	48	59	1 105	296	1 508
Enseignants 2 nd degré Privé sous contrat	63	87	3 484	780	4 414
Total académie Privé SC	111	146	4 589	1 076	5 922
Total des personnels	3 093	2 722	38 994	10 586	55 395

Personnels de l'enseignement supérieur de l'académie en 2024

Enseignants du supérieur y compris observatoire et enseignants chercheurs	3 903
Personnels non enseignants y/c CROUS	6 703
Total enseignement supérieur	10 606

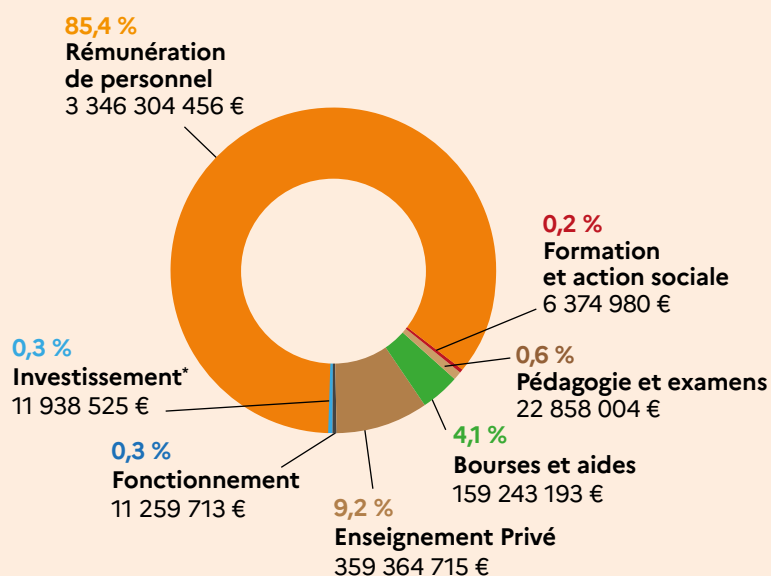
*ATSS : personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé. **DIEO : personnels de direction, d'inspection et d'éducation. Source : BI-PIAD - Univers : BSA_Affectation principale au 31-12-25.

Le budget de l'académie



Le budget de l'académie en 2025 : dépenses d'éducation

Total des dépenses : 3 917 343 586 €



Un budget de près de 4 milliards par an

Un budget de près de 4 milliards d'euros par an, au titre des dépenses de l'État (non comprises les dépenses des collectivités locales et Établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel [EPSCP]).

En 2025, le budget de l'académie (premier et second degrés, enseignement supérieur) s'élevait à 3917 millions €, soit un montant en hausse de 104 M€ par rapport à celui de 2024 (3813 millions €). Il est essentiellement constitué de dépenses de rémunération, à hauteur de 85,4 %.

Le poste « enseignement privé » regroupe les dépenses de rémunération, de fonctionnement et de transfert de ce secteur.

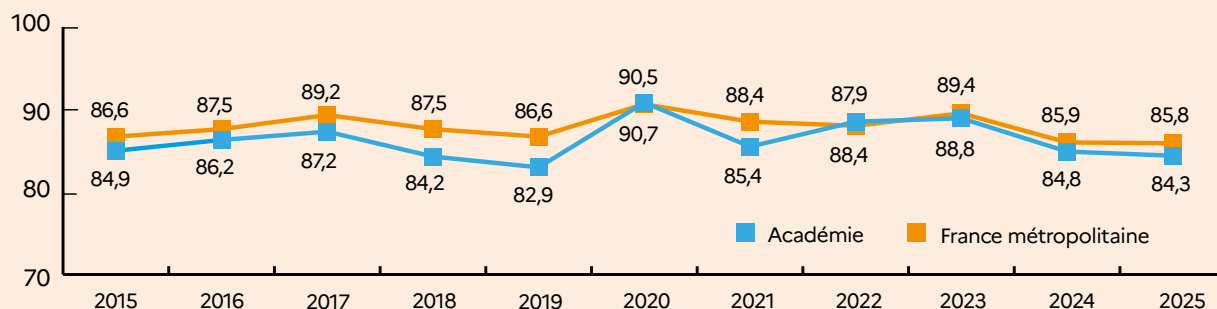
Les dépenses de bourses et aides constituent le 3^e poste de dépenses.

* Hors subventions directes aux opérateurs qui ont reçu la maîtrise d'œuvre. Source : DAF

Les résultats aux examens



Évolution du taux de réussite au Diplôme national du brevet (DNB) - Toutes séries confondues



Source : MEN-DEPP (OCEAN, CYCLADES)

Le certificat de formation générale

Le Certificat de formation générale (CFG) valide des acquis dans des domaines de connaissances générales, notamment pour les élèves d'Enseignement général et professionnel adapté (EGPA).

C'est le pôle académique CFG/DNB, situé à la Direction des services dépar-

tementaux de l'éducation nationale de Vaucluse, qui organise 3 sessions par an pour les candidats scolaires et individuels de l'académie.

Les candidats scolaires sont évalués au cours de leur formation par leurs enseignants (le niveau de maîtrise attendu doit être au moins égal au niveau satisfaisant du cycle 3) et les candidats individuels présentent deux épreuves écrites en français et mathématiques.

Une épreuve orale est commune à tous les candidats.

À la session de juin 2026, l'académie d'Aix-Marseille affichait un taux de réussite de 83,43 % pour tous les candidats.

Les résultats au Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) Session 2024 (taux de réussite - en pourcentage*)

	Production			Services			Total		
	garçons	filles	total	garçons	filles	total	garçons	filles	total
Alpes-de-Haute-Provence	90%	84,5%	85,2%	85,7%	75,6%	83,3%	86,7%	83,3%	85%
Hautes-Alpes	84,6%	89,1%	88,3%	82,4%	84,1%	82,9%	83,2%	82,9%	83,1%
Bouches-du-Rhône	82,8%	80%	80,6%	83,5%	77,6%	82,1%	83,3%	82,1%	82,7%
Vaucluse	88,5%	81,7%	82,9%	84,4%	81,9%	83,7%	85,6%	83,7%	84,7%
Académie	84,4%	81,2%	81,8%	83,7%	78,7%	82,5%	83,9%	82,5%	83,2%

* Admis sur présents - Source : OCEAN (diplôme de l'Éducation nationale, hors diplôme CAPA et BEPA de l'Agriculture)

Évolution du taux de réussite aux baccalauréats entre la session de 2024 et la session de 2025

Baccalauréats	Session 2024 en %	Session 2025 en %	Évolution du taux de réussite
Baccalauréat d'enseignement général	96,9	96,9	0
Techniques de la musique et de la danse - Bac F11 - TMD	100,0	50,0	-50,0
Hôtellerie - Bac STHR	97,3	94,3	-3,0
Sciences et technologies de la santé et du social - Bac ST2S	88,1	90,9	2,8
Sciences et technologies du management et de la gestion - Bac STMG	89,3	90,4	1,2
Sciences et technologies du design et des arts appliqués - Bac STD2A	97,7	96,1	-1,6
Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable - Bac STI2D	90,8	91,2	0,4
Sciences et technologies de laboratoire - Bac STL	93,1	91,0	-2,1
Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant - Bac STAV	97,6	95,9	-1,7
Total baccalauréats technologiques	90,1	91,0	0,9
Professionnel production - Bac pro PROD	82,6	82,4	-0,2
Professionnel services - Bac pro SERV	83,5	85,2	1,7
Total baccalauréats professionnels	83,1	84,0	0,9
Total baccalauréats toutes séries	91,9	92,3	0,4

Source : BCP

Les examens en 2026

À la session 2026, les examens nationaux (brevet, baccalauréat général, technologique et professionnel) ont franchi une étape importante de leur évolution pour mieux refléter le niveau des élèves et leur maîtrise des compétences fondamentales.

Le diplôme national du brevet

Le brevet est l'examen qui connaît les évolutions les plus importantes. Le poids des épreuves terminales y est renforcé, comptant pour 60 % de la note finale, tandis que le contrôle continu correspond désormais à la moyenne des notes obtenues par l'élève dans chaque discipline au cours de l'année scolaire.

Le baccalauréat

Le baccalauréat général et technologique, quant à lui, voit les mathématiques occuper une place renouvelée avec l'introduction, pour la première fois, d'une épreuve anticipée. Cette nouveauté permet de donner toute leur place à la pensée mathématique et au raisonnement scientifique, tout au long du parcours de chaque élève.

De même, la maîtrise de la langue française est une exigence transversale, dans toutes les disciplines : une copie dont l'expression empêche la compréhension verra logiquement sa note minorée. C'est une mesure de bon sens, appliquée avec discernement, qui rappelle ce que chacun sait : sans la langue, aucun savoir ne peut être restitué, ni transmis.

Le baccalauréat professionnel, lui aussi, évolue. Son calendrier est repensé, des spécialités sont créées ou renouvelées (cybersécurité, maintenance nautique, optique photonique...). Ces évolutions répondent à un triple enjeu, renforcer l'accompagnement personnalisé, préserver le temps d'apprentissage, et mieux préparer l'insertion professionnelle de nos jeunes.

Par ailleurs, cette session 2026 a renforcé la lutte contre la fraude aux examens, qui porte atteinte à l'équité et à la valeur des diplômes. Face à l'augmentation des cas liés aux nouvelles technologies, les dispositifs de prévention et de sanction ont été renforcés. Les sanctions encourues ont été rappelées aux candidats.



La vie de l'académie 2026-2027

Les ambitions de l'académie

La ruralité au cœur de l'académie

À l'instar des cités éducatives dans les quartiers politique de la ville, les Territoires éducatifs ruraux (TER) ont pour ambition de garantir l'équité territoriale pour la réussite des enfants et des jeunes

Impulsés par la DGESCO, les TER incarnent une démarche partenariale permettant de renforcer des alliances éducatives entre tous les partenaires pour nourrir et enrichir tous les temps des enfants.

L'implication des différents acteurs, éducation nationale, préfectures, communautés de communes et/ou communes, conseil départemental, conseil régional, caisse d'allocations familiales, caisse commune de sécurité sociale, mutualité sociale agricole, agence régionale de santé, traduit la volonté commune de travailler ensemble à la réussite et au bien-être des jeunes des territoires ruraux.

Depuis 2024, L'académie avec ses partenaires, quatre territoires éducatifs ruraux, un dans chaque département. Forte des premiers constats positifs relevés, elle a souhaité déployer davantage cette démarche. C'est ainsi qu'elle a déposé trois candidatures en réponse à un appel à projet fin 2025.

Tous les dossiers constitués avec les partenaires ont été retenus, témoignant de la qualité du travail collaboratif réalisé.

En 2026, trois nouveaux TER, ont été labellisés :

- le territoire du Champsaur Valgaudemar dans les Hautes-Alpes, composé des 25 communes de la communauté de communes. L'établissement support est le collège Vivian Maier à Saint-Bonnet-en-Champsaur.
- le territoire du Sisteronais/Vallée de la Motte-du-Caire dans les Alpes-de-Haute-Provence, composé d'une partie de la communauté de communes du Sisteronais Buëch (les 21 communes des Alpes de Haute-Provence, les autres communes appartenant aux Hautes-Alpes et à la Drôme). L'établissement support est la cité scolaire Paul Arène à Sisteron, en lien avec le collège de la Motte-du-Caire.
- Le territoire de la vallée de l'Ubaye, communauté de communes de



Les brochures sont à retrouver sur le site : www.ac-aix-marseille.fr
> Académie > L'éducation nationale sur votre territoire > La ruralité au cœur de l'académie d'Aix-Marseille

l'Ubaye Serre-Ponçon, soit 13 communes. L'établissement support est la cité scolaire André Honnorat à Barcelonnette.

Ces sept TER renforcent la dynamique partenariale en s'appuyant sur des habitudes collaboratives solides et créatives dans les territoires ruraux. Le secteur de Barcelonnette en est une des illustrations



Jean-Philippe Ritzler

Proviseur de la cité scolaire André Honnorat à Barcelonnette

Le territoire de la vallée de l'Ubaye a été labellisé TER en 2026. L'engouement a été immédiat, porté par la volonté commune de construire, d'accompagner, de proposer, d'innover et de bien vivre ensemble. C'est la magie des réseaux ruraux.

La cité scolaire André Honnorat de Barcelonnette accueille des élèves de la 6^e à la terminale et propose également une formation en Baccalauréat professionnel « Accueil » ainsi qu'une section ESABC dans la filière linguistique. L'établissement s'inscrit pleinement dans les enjeux du territoire pour permettre aux jeunes de développer une ambition forte afin de découvrir et comprendre le monde mais aussi pour leur offrir les moyens de travailler dans la vallée. Ainsi, le dispositif « Sport Etudes » ski célèbre cette année ses 54 ans d'existence et atteste d'une véritable construction collective. Qu'ils soient issus du milieu associatif, du monde sportif, des sphères politiques, des institutions ou des collectivités territoriales, les acteurs ont su se parler, se mobiliser, se faire confiance, et construire ensemble un solide réseau de compétences au service des jeunes. La cité scolaire s'inscrit également activement dans le réseau de partenaires culturels et artistiques, prend possession du musée de la vallée avec ses élèves, investit la médiathèque, s'engage avec l'École artistique de l'Ubaye, s'exprime en chanson et en musique dans les rues et en salle de concert. Il est évident que la vallée de l'Ubaye, berceau de tous ces réseaux ruraux, regorge de talents.

Collèges en progrès : accompagner les élèves qui en ont le plus besoin

« Collèges en progrès » vise à ne laisser aucun élève s'installer durablement dans l'échec scolaire, et agir en priorité là où les besoins sont les plus forts.

La réduction de la très grande difficulté scolaire est aujourd'hui une priorité nationale.

Elle touche de manière très concentrée certains territoires : 15 % des collèges accueillent une part très importante d'élèves en grande difficulté, notamment en français et en mathématiques. « Collèges en progrès » porte sur une méthode de travail issue du terrain, au plus près des besoins réels des élèves et des équipes.

Cette méthode est fondée sur le collectif et le sur-mesure :

- Un diagnostic partagé, à partir de données objectives (résultats, climat scolaire, santé, relation aux familles)
- La rencontre de deux collectifs : celui de l'établissement et celui de l'appui académique
- Des objectifs et un suivi pluriannuel

La communauté éducative est pleinement mobilisée pour :

- La réussite au DNB et la progressivité des apprentissages
- L'amélioration des compétences à l'écrit et du lexique
- La prise en charge des élèves à besoins particuliers
- La coéducation et le lien avec les familles
- La lutte contre l'absentéisme et l'engagement des élèves

L'académie d'Aix-Marseille déploie une démarche ancrée dans le terrain et le collectif : diagnostic partagé, suivi des progrès et élaboration de projets collectifs.



1.



3.



2.

1. Visite du recteur au collège Anselme Mathieu (REP+) à Avignon. Échange avec les professeurs, l'équipe de direction et les élèves, qui ont présenté les projets innovants du collège autour des dimensions artistiques, culturelles et sportives pour cultiver la confiance en soi.

2. Au collège Frédéric Mistral de Port-de-Bouc (Bouches-du-Rhône), le recteur participe au conseil pédagogique qui permet de partager les réflexions, structurer les axes prioritaires et définir la stratégie de rentrée.

3. Au collège Arc-de-Meyran d'Aix-en-Provence et en présence du recteur, le séminaire « Collèges en progrès » a réuni les équipes de formateurs, d'inspecteurs et les personnels de direction.

Soutenir l'éducation prioritaire

La lutte contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative constitue un enjeu national. Le programme Éducation prioritaire a pour objectif de réduire à moins de 10 % les écarts entre les élèves scolarisés en éducation prioritaire et ceux scolarisés hors éducation prioritaire dans la maîtrise des compétences de base en français et en mathématiques.

L'académie d'Aix-Marseille vise à atteindre cette ambition pour les 22,6 % d'écoliers et les 21,5 % de collégiens scolarisés en REP et REP+ de l'académie. La Mission académique éducation prioritaire, en étroite collaboration avec les directions académiques départementales et les corps d'inspection, œuvre au déploiement de la politique académique.

Améliorer la maîtrise des apprentissages fondamentaux

Depuis 2017, dans les réseaux d'éducation prioritaire, les dédoublements des classes de Grande Section, CP et CE1, conjugués aux plans français et mathématiques dans le 1^{er} degré ont permis une réduction tendancielle des écarts de performances entre les élèves scolarisés en éducation prioritaire et les autres à l'entrée en 6^e. Cet écart est désormais, nettement inférieur à 10 % en REP (6,6 % d'écart en français et 7,6 % en mathématiques en 2025). Afin d'accentuer ces progrès, notamment en REP+ où cet écart, s'il diminue, reste supérieur à 10 %, l'académie renforce l'accompagnement des classes dédoublées. Dans le 2nd degré, les résultats des collèges REP et REP+ aux épreuves écrites du DNB sont en progrès avec, tendanciellement depuis 2021, une réduction du taux d'élèves ayant une note inférieure à 8 et une augmentation du taux d'élèves ayant une note supérieure à 10. Ces progrès sont particulièrement prononcés en français et on note une amélioration sensible en 2025 des résultats en mathématiques en REP comme en REP+. On constate,

en outre, une amélioration globale et continue de l'indice de valeur ajoutée moyen des collèges depuis 2021 en REP comme en REP+. Afin que cette dynamique positive se traduise par une réduction plus nette de l'écart avec le hors éducation prioritaire, plusieurs actions d'accompagnement renforcé sont menées dans les col-

lèges REP et REP+ de l'académie, en complément de différents dispositifs comme le 8h-18h, l'École Ouverte ou les stages de réussite mobilisés dans les réseaux.

Accompagner les équipes des réseaux de l'éducation prioritaire

Les plans de formation pour l'éducation prioritaire, académique et de circonscription, proposent aux équipes de REP et REP+ un grand nombre de modules s'inscrivant dans le référentiel de l'éducation prioritaire sous des formats innovants, répondant aux besoins des équipes. Ils facilitent l'or-



Emeline De Arbues Moreira

Coordonnatrice du REP+ Miramaris

Au sein du REP+ de Miramas, le lien école-famille s'inscrit dans une logique de responsabilité partagée entre écoles, collège, familles, collectivités et partenaires du territoire. Cette organisation en réseau structure une continuité éducative et affirme la coéducation comme levier central de la réussite des élèves. Elle se concrétise par un ensemble d'actions coordonnées : espaces parents, cafés des parents aidants, formation des parents délégués, interventions de partenaires, actions autour des compétences psychosociales et du programme pHARe, ainsi que des formations interdégrés sur l'orientation et le travail personnel de l'élève. Impulsée par le pilotage du REP+, cette dynamique m'a permis de bénéficier de formations sur les compétences psychosociales et la démarche de Croisement des savoirs d'ATD Quart Monde, puis d'élaborer, en lien avec la cité éducative, un projet de Croisement pour 2026-2027 portant sur les moments clés du parcours de l'élève et les zones de fragilité du lien école-famille.

Nombre d'écoles et de collèges en éducation prioritaire REP et REP+ à la rentrée 2025

	Premier degré public			Collèges publics			Total 1 ^{er} D et collèges
	REP	REP+	Total 1 ^{er} D	REP	REP+	Total collèges	
Alpes-de-Haute-Prov.	5	0	5	1	0	1	6
Hautes-Alpes	5	0	5	1	0	1	6
Bouches-du-Rhône	131	191	322	20	27	47	369
Vaucluse	26	31	57	7	6	13	70
Total général	167	222	389	29	33	62	451

Source : RAMSESE / Note d'information 2025-1 : dénombrement des établissements scolaires - rentrée 2025

ganisation de visites de classes par les formateurs et les stagiaires pour analyser leurs pratiques, développer des gestes professionnels efficaces et préserver la continuité pédagogique. En complément, des séminaires et webinaires académiques à destination des personnels d'encadrement copilotés de réseau, des coordonnateurs, des formateurs et des enseignants de l'éducation prioritaire sont organisés chaque année pour favoriser le travail collectif intercatégoriel qui bénéficie à la réussite des élèves.

Renforcer la relation école - familles

Enfin, pour favoriser le développement d'alliances éducatives, des séminaires et modules de formation sont proposés à tous les acteurs de l'éducation prioritaire. Deux parcours de formation académiques élaborés en partenariat avec diverses associations, notamment ATD Quart Monde, permettent de former des référents qui mettent en œuvre, sur leur territoire d'exercice, des actions pour renforcer la relation école-familles au service du suivi de la scolarité des élèves.

Les cités éducatives pour fédérer les acteurs de l'éducation

Pour relever le défi éducatif dans les quartiers et établissements prioritaires de la politique de la ville, le programme Cités éducatives est un label né de la volonté forte de mettre en place un cadre collectif de travail, une alliance des acteurs éducatifs : parents, services de l'État, collectivités, associations, habitants afin d'assurer une prise en charge renforcée et coordonnée des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans dans tous les temps et espaces de vie. La cité éducative offre une vision stratégique et intégrée de la réussite éducative sur son territoire. Cette dynamique favorise une vision partagée des priorités et une plus grande lisibilité des actions.

Le programme est copiloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et la Direction générale de l'enseignement scolaire (Dges-

co), et est coordonné par la préfecture, les services académiques et les collectivités territoriales. Il s'articule autour de trois grands objectifs :

- Conforter le rôle de l'école
- Promouvoir la continuité éducative
- Ouvrir le champ des possibles

Les Cités éducatives déclinent leur plan d'actions avec des axes prioritaires en fonction des spécificités du territoire.

Quelques champs d'action : prévenir le décrochage scolaire, favoriser la pratique sportive et les pratiques artistiques et culturelles, soutenir la parentalité, la santé...

Chiffres-clés cités éducatives

13 territoires labellisés dans l'académie d'Aix-Marseille :

- **11** dans les Bouches-du-Rhône
- **2** dans le Vaucluse

Dans les Bouches-du-Rhône :

- **34063** élèves du 1^{er} degré
- **12666** collégiens

Dans le Vaucluse :

- **6802** élèves du 1^{er} degré
- **3882** collégiens

Les microstructures

Les Structures de Retour à l'École (SRE) sont des dispositifs pour lutter contre le décrochage scolaire et favoriser la persévérance scolaire :

- Faciliter et accompagner la reprise de scolarité et le goût des apprentissages.
- Restaurer l'estime de soi, travailler la confiance.
- Développer des pratiques pédagogiques innovantes.
- Préparer un diplôme (CFG, DNB, CAP, BAC PRO ou BAC GT).
- Accompagner chaque jeune dans son projet personnel de formation.

Chiffres-clés microstructures

52 microstructures :

- **50** dans les Bouches-du-Rhône
- **2** dans le Vaucluse

820 élèves accueillis en microstructures pendant l'année scolaire 2025-2026

Résultats aux examens :

À la session 2025,

- **209** élèves ont obtenu le CFG
- **70** élèves ont obtenu le DNB
- **41** élèves ont obtenu un CAP
- **34** élèves ont obtenu un bac professionnel
- **21** élèves ont obtenu un bac général et technologique



FOCUS sur le micro-lycée Périer

Les élèves du micro-lycée Périer ont reçu le trophée du meilleur documentaire éducatif du festival international « Brigdes of peace » édition 2026 pour le film *Sur les traces de nos Libérateurs*.

Une académie tournée vers l'international



L'académie fait de l'ouverture européenne et internationale un marqueur fort de son identité.

Cela se traduit de multiples façons :

- le développement d'une offre éducative spécifique à l'image de la Cité scolaire internationale Jacques Chirac qui a ouvert en 2024 à Marseille. Avec 75 sections à caractère international soit une pour 8 490 élèves, l'académie d'Aix-Marseille est une des plus dotées de l'hexagone ;
- le recours massif au programme Erasmus+ qui représente plusieurs millions d'euros d'apport annuel dans les établissements et permet de faire découvrir l'Europe et le monde à leurs élèves. 21 300 d'entre eux ont effectué un séjour à l'étranger au cours de l'année 2025-2026.

La politique académique d'ouverture à l'international

La Direction régionale académique des relations européennes, internationales et de la coopération (Drareic) travaille pour faire de l'international une culture partagée, afin que chacun puisse en bénéficier pour élargir son parcours vers la réussite.

La période 2025-2026 aura confirmé la dynamique à l'œuvre et aura été mar-

Appariements actifs de l'académie d'Aix-Marseille

En 2025-2026 :

26 %	Italie
23 %	Allemagne
17 %	Espagne
22 %	Autres pays
6 %	Etats-Unis, Canada
6 %	Royaume-Uni

quée par de belles concrétisations :

- les liens avec certains de nos partenaires ont été réaffirmés par le renouvellement de plusieurs conventions de partenariat. Ainsi avec les autorités éducatives de la Styrie en Autriche et des Canaries en Espagne ;
- la mobilité globale de nos élèves aura progressé de 5% par rapport à l'année antérieure. Elle concerne tous les profils d'élèves et notamment les lycéens de bacs professionnels qui sont toujours plus nombreux à effectuer leur stage à l'étranger. 85 % des

établissements de l'académie offrent désormais cette opportunité à leurs élèves. Ainsi, 370 élèves en éducation prioritaire ont pu bénéficier de cette mobilité européenne ;

- enfin, 449 personnels de l'académie ont été projetés dans des environnements éducatifs européens pour observer des nouvelles façons de faire et ainsi, au retour, en faire profiter notre académie.

L'enseignement des langues vivantes étrangères : un levier de réussite pour tous

Une politique interlangues structurée et cohérente

L'enseignement des langues repose sur une politique collective mobilisant acteurs académiques, départementaux et locaux, dans une dynamique inter-degrés. Il s'agit de faire des langues un facteur de réussite pour tous les élèves et d'élever le niveau de connaissances linguistiques et inter-culturelles

Une carte des langues fondée sur trois priorités

- La diversité linguistique et équilibre territorial : 12 langues vivantes étrangères enseignées (allemand, anglais, arabe, arménien, chinois, coréen, espagnol, hébreu, italien, japonais, portugais, russe) ainsi que 3 langues régionales (provençal, corse, catalan) réparties équitablement sur tout le territoire.

- La mixité et l'excellence pour tous : un renforcement des apprentissages et des parcours linguistiques ambitieux régi par un protocole académique des sections internationales et binationales et un groupe d'appui à la carte des langues.

- La continuité des parcours : une attention particulière portée à la cohérence des parcours linguistiques, de l'école jusqu'au lycée, accompagnée du développement de pôles linguistiques pour les langues à plus faible diffusion.

| Une offre de dispositifs linguistiques riche et diversifiée

• Les sections à renforcement linguistique

- Sections européennes et de langues orientales (SELO) : l'enseignement de disciplines non linguistiques (mathématiques, histoire et géographie...) en langue étrangère, au lycée.
- Sections internationales : un volume horaire renforcé en langue étrangère, la préparation au DNB international (DNBI) et au Bac français international (BFI).
- Sections binationales : un volume horaire renforcé en langue étrangère, la préparation d'un double diplôme de fin d'études secondaires : le baccalauréat français et l'équivalent étranger (sections Abibac, Bachibac, Esabac).

• Nouveauté 2026

- Section internationale italienne : lycée polyvalent Altitude-Suzanne Joulie Roos
- Section internationale américaine : lycée Auguste et Louis Lumière, La Ciotat
- Section internationale britannique : lycée L'Empéri, Salon-de-Provence

• Les autres dispositifs de diversification

- Les dispositifs bilangues : un apprentissage simultané de deux langues vivantes dès la 6^e.
- L'enseignement optionnel Langues et cultures européennes (LCE) : dès la 5^e, axé sur les compétences linguistiques, culturelles et citoyennes dans une pédagogie de projet.
- Les dispositifs EMILE (l'enseignement d'une matière en langue étrangère) : proposés en collège, en lien avec les parcours bilingues du premier degré.

| Une stratégie ancrée dans le Plan langues vivantes national

- Un apprentissage précoce et régulier des langues vivantes.
- Le déploiement du programme EDIL (enseignement des disciplines par intégration d'une langue).
- Le renforcement de l'enseignement d'une Discipline non linguistique (DNL) hors Sections européennes ou de langues orientales (SELO) au lycée.
- Le développement des parcours internationaux et des mobilités.

La Cité scolaire internationale Jacques Chirac

La Cité scolaire internationale (CSI) a accueilli ses premiers élèves à la rentrée 2024 à Marseille, dans le quartier d'Arenc. Établissement public d'enseignement international caractérisé par sa mixité sociale et scolaire, situé dans un territoire économique en pleine expansion, il accueille les élèves de proximité et de toute zone géographique. Des tests de langues conditionnent l'entrée dans l'établissement.

Son offre éducative constitue un vrai facteur d'ascension sociale pour les élèves du secteur, en garantissant le parcours scolaire de l'école élémentaire jusqu'au baccalauréat. Pour un enseignement ouvert sur le monde, le baccalauréat Français International est préparé par tous les élèves.

A la rentrée 2026, l'école et le lycée auront atteint leur pleine capacité d'accueil : 380 élèves à l'école, 850 élèves au lycée. Le collège accueillera les élèves de la 6^e à la classe de 3^e.

Prochain défi pour la rentrée 2027 : une structure complète de l'école au lycée et l'ouverture de Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE).

La CSI en chiffres

À la rentrée scolaire 2026 :

7 sections internationales*

1 700 élèves

200 places en internat pour les lycéens

Une attractivité renforcée chaque année : **+19 % de candidatures au CP, +55% à l'entrée en 6^e à la rentrée 2026, +6% en 2^{de}.**

*allemande, britannique, américaine (lycée uniquement), arabe, chinoise, espagnole, italienne (collège et lycée uniquement)

L'École internationale PACA (EIPACA)

L'École internationale de Manosque est une école publique qui accueille majoritairement les enfants des collaborateurs du programme ITER, de la maternelle à la terminale, ainsi que des enfants de familles françaises ou internationales, à la recherche d'un système qui permette de faire place à deux cultures dans l'enseignement. L'EIPACA accompagne les élèves dans le cadre d'un parcours éducatif propice à la pédagogie de projet et à l'individualisation des parcours qui caractérisent une école bienveillante et pleinement inclusive.

Un internat accueille des lycéens, de la seconde à la terminale.

L'EIPACA va mettre en œuvre une transformation de son offre pédagogique à la rentrée 2028. Celle-ci permettra l'ouverture de nouvelles sections linguistique dans le cadre de l'école européenne en étendant aussi cette offre au primaire.

Le plurilinguisme développé au sein de l'enseignement européen sera un axe fort du nouveau projet, tout comme le bien-être des élèves et l'accompagnement individualisé.

Un internat accueille des lycéens, de la seconde à la terminale.

L'EIPACA en chiffres

6 sections internationales*

1 école européenne

950 élèves (maternelle à terminale)

34 nationalités

*allemande, britannique, chinoise, espagnole, italienne, japonaise

L'IA à l'École : accompagner une transformation responsable des apprentissages

L'intelligence artificielle, et notamment l'IA générative, s'invite désormais dans le quotidien des élèves, des enseignants et des personnels d'encadrement.

Face à cette évolution rapide, l'académie d'Aix-Marseille fait le choix d'une approche responsable et résolument pédagogique : ni fascination ni rejet, mais discernement. Dans le respect du cadre national, des règles de protection des données et des principes éthiques, l'enjeu n'est pas l'outil en lui-même, mais l'intention pédagogique qui le guide et la place qu'il occupe au service de la réussite de chaque élève.

L'IA générative, de quoi parle-t-on ?

On appelle IA générative les systèmes capables de produire des contenus nouveaux (textes, images, sons, codes) à partir d'une simple requête formulée en langage naturel (le prompt). Elle se distingue de l'IA prédictive, qui anticipe ou classe des données, et des outils adaptatifs, qui personnalisent les parcours d'apprentissage.

Dans l'écosystème éducatif, l'IA générative peut accompagner la préparation des cours, la différenciation pédagogique ou encore l'accessibilité pour les élèves à besoins éducatifs particuliers. Son usage s'inscrit toujours dans un cadre de confiance, garantissant la protection des données personnelles et la souveraineté des outils mobilisés.

Une évolution dans le cartable

L'IA est souvent présentée comme une rupture brutale. Elle constitue pourtant davantage une nouvelle étape d'une transformation numérique continue que l'École accompagne depuis plusieurs années. Comme toute innovation, elle n'a de valeur que par l'usage qui en est fait. L'enjeu central n'est donc pas technologique mais

éducatif : développer chez les élèves comme chez les adultes la capacité à questionner, vérifier et utiliser ces outils avec discernement. C'est cette exigence de formation à l'esprit critique qui transforme un simple outil en levier d'apprentissage.

3 regards, des enjeux partagés

- Pour l'encadrement : les personnels de direction et d'inspection sont les premiers garants d'un déploiement sécurisé et cohérent. Leur mission : piloter une stratégie d'établissement, veiller au respect du cadre réglementaire et de la protection des données, accompagner les équipes dans leur montée en compétence et prévenir les fractures d'usage. L'IA trouve ainsi naturellement sa place dans le projet d'établissement et dans une dynamique de réseau que la DRANE PACA anime par le biais de ses chargés de mission référents.

- Pour l'enseignant : l'IA représente un appui précieux : gain de temps dans la préparation, aide à la différenciation, élaboration de supports et d'évaluations formatives. Elle invite aussi à repenser les modalités d'évaluation et la formulation des consignes. Sur-tout, elle confère à l'enseignant un rôle renouvelé en tant qu'expert pédagogique. L'enjeu est de former l'élève à exercer son esprit critique face aux productions générées par la machine.

- Pour l'élève : utilisée à bon escient, l'IA est un outil d'aide à l'apprentissage, à l'autonomie et à l'accessibilité. Mais elle comporte des risques réels : dépendance, exposition à la désinformation, appauvrissement du raisonnement personnel. L'élève doit apprendre

Démêler le vrai du faux

« L'IA va remplacer l'enseignant. »

L'IA demeure un outil au service du professeur. Elle ne se substitue jamais à la relation pédagogique, qui reste le cœur du métier.

« Les élèves trichent avec l'IA. »

L'enjeu n'est pas d'interdire, mais d'enseigner un usage critique, honnête et éthique de ces technologies afin de comprendre et utiliser l'intelligence artificielle.

« Tout le monde sait déjà s'en servir. »

La maîtrise réelle suppose une formation continue, une culture numérique solide et un esprit critique aiguisé.

à interroger, vérifier et citer ses usages, afin de rester acteur de ses apprentissages et non simple consommateur de réponses.

La formation, socle de la stratégie académique

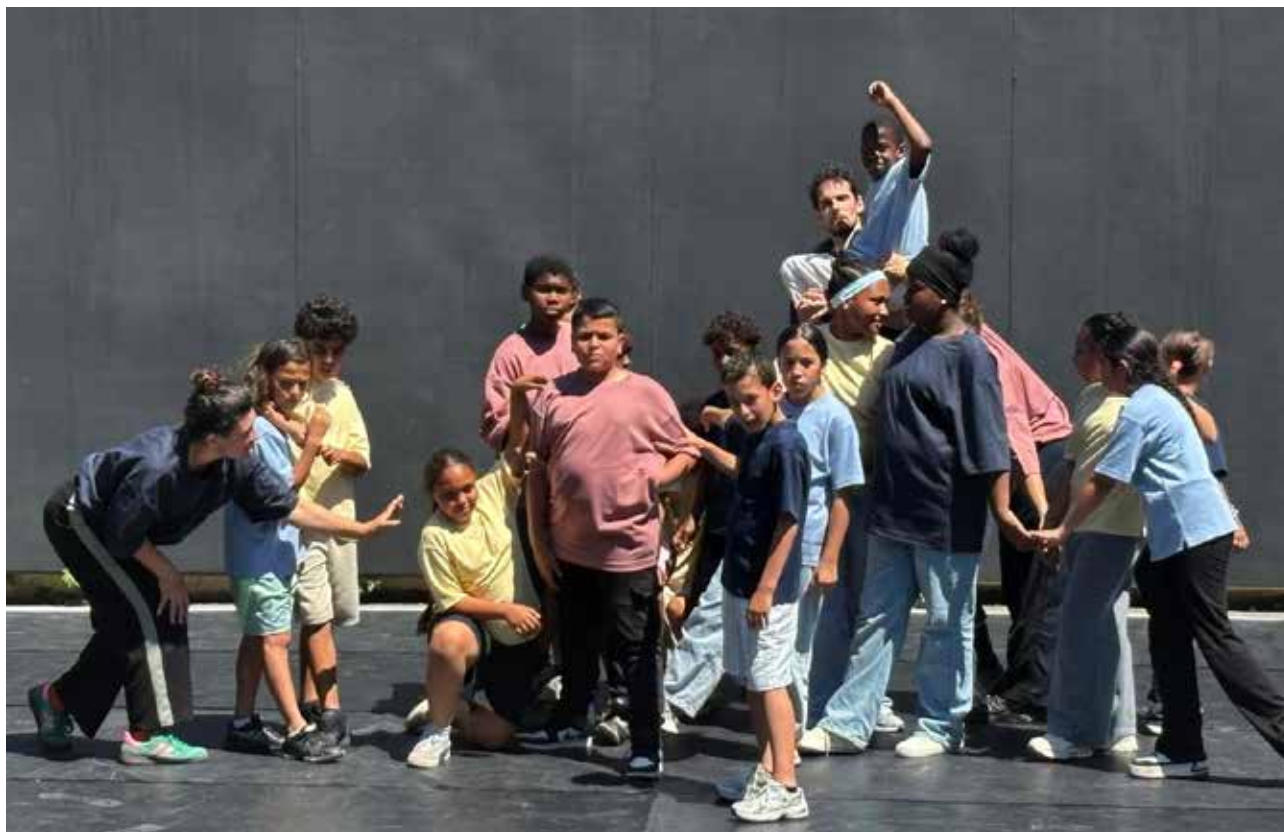
La montée en compétence des équipes constitue une priorité absolue. Elle s'appuie sur le Plan régional académique de formation (PRAF), complété par des séminaires dédiés et des actions de formation de formateurs.

Chiffres-clés

En 2025-2026 :

- 2 chefs de projet IA
- 5 chargés de mission IA
- 30 formateurs IA
- 1 270 stagiaires en Plan de formation établissement (PFE)
- 105 stagiaires en Plan de formation réseau (PFR)
- 346 stagiaires en modules de formation PRAF individuel
- 94 stagiaires en formation Chargés de mission DRA-NE PACA et Groupe formateurs IA

Les arts et la culture accessibles à tous



Le Parcours d'éducation artistique et culturelle mis en place depuis 2015 propose aux élèves des actions artistiques, culturelles et scientifiques tout au long de leur scolarité.

L'Éducation artistique et culturelle (EAC), inscrite dans le *Projet d'académie 2026-2030*, est un levier pour l'apprentissage des connaissances et des compétences : enseigner avec la pédagogie de projet favorise une posture active de l'élève, propice à la motivation et à la compréhension. Elle renforce aussi l'esprit collectif et améliore le climat scolaire.

Elle concerne 8 domaines (arts visuels et patrimoine, cinéma et audiovisuel, culture scientifique, histoire et mémoire, éducation aux médias et à l'information, livre et lecture, musique, spectacle vivant) et repose sur 3 piliers : la rencontre avec les œuvres, les lieux culturels, les artistes ; la pratique ; l'acquisition de connaissances.

La mise en œuvre de cette politique est confiée à la Délégation académique à l'action culturelle (DAAC), en lien avec les inspecteurs référents du premier et du second degrés.

L'académie développe de nombreuses actions pour enrichir le parcours culturel des élèves : des appels à projets dans ADAGE (plateforme dédiée à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle) offrant un panel diversifié de projets co-construits avec des partenaires culturels, des subventions à destination des écoles pour soutenir des projets émanant du terrain, des conventions avec les collectivités territoriales pour une politique locale adaptée aux besoins, un accompagnement des enseignants par les chargés de

Le pass Culture

La part collective du pass Culture, qui permet aux enseignants de proposer des actions EAC dans le cadre scolaire, a été utilisée en 2025-2026 par 96 % des collèges et des lycées de l'académie et bénéficie chaque année à plus de 100 000 élèves. Depuis mars 2024, 135 écoles innovantes de Marseille profitent également de la part collective du pass Culture à titre expérimental, au bénéfice de 25 000 élèves de maternelle et d'élémentaire.

mission de la DAAC, des formations continues pour intégrer l'éducation artistique et culturelle dans le quotidien de la classe.

Le label

« École 100 % EAC »

Dans le cadre de la feuille de route académique pour le développement de l'éducation artistique et culturelle dans le premier degré, un label « École 100% EAC » a été créé dans l'académie pour soutenir l'engagement des équipes pédagogiques dans la construction d'un parcours riche et cohérent pour tous les élèves.

En 2025, 143 écoles ont obtenu ce label, dont plus d'1/3 de maternelles, illustrant l'importance de la culture dès le plus jeune âge.

Des projets avec des structures culturelles adaptés à chaque niveau

THÉÂ - Primaire

Le projet THÉÂ, porté par l'OCCE et soutenu par la DAAC, favorise la rencontre des élèves de la grande section de maternelle au CM2 avec les écritures dramatiques contemporaines pour la jeunesse et des structures théâtrales de proximité. Tout au long de l'année, les élèves travaillent et expérimentent la lecture de texte de théâtre, la diction et le jeu, en travaillant en classe avec leur enseignant et en étant accompagnés par un comédien pro-

fessionnel pour des temps d'ateliers de pratique. Plus de 450 élèves ont participé à ce dispositif, et la plupart se sont rassemblés pour des temps de restitution publique dans des théâtres partenaires. Un des objectifs majeurs de ce projet est de rendre les élèves acteurs des choix, pour les accompagner vers l'autonomie et l'expression de leur sensibilité.

Une Rentrée en images - Cycle 3, collège et lycée

Cet événement proposé par les Rencontres de la photographie d'Arles depuis près de 20 ans se déroule sur une journée complète d'immersion en septembre. Au programme : visites guidées dans les expositions du festival, ateliers pratiques et découverte d'œuvres artistiques ou du patrimoine arlésien. La variété des thèmes abordés dans les expositions, leurs lectures multiples et la diversité des genres présentés, invitent les élèves à se forger une opinion sur les images qui les entourent au quotidien et à développer leur esprit critique.

En complément, un autre projet de sensibilisation à l'image sur l'année scolaire a été développé en lien avec la DAAC : « Une Année en Images ». Chaque année, une vingtaine de classes bénéficient de la présence d'une ou d'un photographe lors d'ateliers qui se déroulent au sein de leurs établissements.

Ces expériences favorisent la sensibilisation à l'image, le développement des capacités d'analyse d'une œuvre d'art, l'épanouissement de la curiosité et de la créativité artistique.

Poésie Aujourd'hui - Collège et lycée

Ce projet, mené en partenariat avec le Centre International de Poésie de Marseille, propose la rencontre d'un poète ou d'une poétesse avec une classe. Pendant les ateliers, les élèves découvrent des textes d'auteurs contemporains à partir desquels ils s'initient à l'écriture poétique, aiguillés par les conseils de l'artiste. Par un travail sur le rythme, la mise en page, les images, les élèves cisèlent leur langue et jouent avec la matérialité des mots. L'atelier aboutit à une mise en voix chorale des textes et à un recueil poétique collectif, objet de valorisation des écrits créatifs. Emmanuelle Bentz, poétesse, est intervenue en 2025-2026 dans plusieurs lycées professionnels : les élèves ont été invités écrire à partir de formes visuelles et répétitives pour faire entendre leur quotidien, leur génération, leurs bonheurs et leurs peurs. À l'écoute des mots, des rythmes et des images entendus, ils ont eux-mêmes créé leur poème puis ils les ont mis en page. Pendant ces séances, les élèves ont osé se lancer dans l'écriture et leur langue s'est enrichie grâce à l'apport de la poétesse.



Gabrièle Larguinat-Turbatte

Chargée de mission DAAC pour l'archéologie en milieu scolaire

J'enseigne l'histoire-géographie au collège Le Luberon Michel Tamisier de Cadenet (84).

Je suis chargée de mission de la DAAC pour l'archéologie en milieu scolaire et à ce titre, je joue un rôle de conseil auprès des enseignants souhaitant mener des projets en lien avec l'archéologie : recherche de partenaires, articulation avec les programmes scolaires et mobilisation des compétences du socle, production finale. Je travaille avec des partenaires très divers : sites et musées archéologiques, associations, archéologues et médiateurs indépendants, services archéologiques et chercheurs. Mon rôle est de faciliter leur intervention auprès des enseignants et des élèves.

Je porte « Tous archéologues », un projet académique proposant aux enseignants des visites et des ateliers pédagogiques. En fin d'année scolaire, j'organise deux manifestations destinées à valoriser des projets menés durant l'année : l'Agora des savoirs sur le site archéologique de Saint-Blaise et le Forum numérique archéologique.

J'apprécie particulièrement ces missions variées qui me permettent de rencontrer des enseignants enthousiastes et des partenaires culturels désireux de rendre accessible l'archéologie aux élèves.

S'engager dans la transition écologique



L'Éducation au développement durable (EDD) est conçue comme une démarche de rétablissement d'équilibres dynamiques entre l'environnement, le monde social, l'économie et la culture. L'académie d'Aix-Marseille s'inscrit dans la dynamique « Agenda 2030 » inaugurée par l'ONU avec la publication, en 2015, des 17 Objectifs de développement durable (ODD).

L'EDD est intégrée tout au long de la scolarité des élèves. Elle les forme à devenir des citoyens capables de faire des choix raisonnés et d'adopter des comportements responsables.

Le label E3D : École/Établissement en démarche de développement durable

Le label « École ou Établissement en démarche de développement durable » est attribué aux écoles, aux collèges, aux lycées d'enseignement général et technologique et aux lycées professionnels, ainsi qu'aux Maisons familiales et rurales (MFR) ou centres de formation d'apprentis qui entrent en démarche globale de développement durable.

Cette démarche des établissements labellisés prend explicitement en compte les relations entre l'environnement, la société, l'économie, voire d'autres dimensions, propres au développement durable. L'école ou l'établissement sollicite le label auprès des autorités académiques.

L'académie compte 7 territoires labellisés E3D qui sont adossés aux réseaux Camargue, Calanques, La Ner-

the, Giono, Haut Vaucluse, Avignon, et Porte des Alpes où l'on travaille sur une échelle territoriale de proximité concevant l'action pédagogique autour de problématiques propres.

Le label E3D dans le réseau Haut Vaucluse

Le réseau Haut Vaucluse, constitué des établissements scolaires des villes d'Orange, Bollène, Valréas et Sainte-Cécile-les-Vignes, travaille avec ses élèves à l'éducation au développement durable depuis 6 ans avec un projet intitulé « Territoire en transition ». Les référents E3D et les éco-délégués engagés des établissements contribuent à mettre en œuvre les axes du projet académique, notamment en favorisant la continuité du parcours de l'élève. Ainsi, la journée annuelle des restitutions réunit les différents acteurs et partenaires au collège Victor Schoelcher pour rendre compte d'actions en lien avec les mobilités douces, la biodiversité, la décarbonation, l'alimentation durable....

Les Aires éducatives

Avec son partenaire, l'Office français de la biodiversité (OFB), la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur compte à ce jour 86 aires terrestres et 42 aires marines et s'emploie à développer le dispositif qui vise 3 objectifs :

- Former les plus jeunes à l'éco-citoyenneté et au développement durable
- Reconnecter les élèves à la nature et à leur territoire
- Favoriser le dialogue entre les élèves et les acteurs de la nature (usagers, acteurs économiques, gestionnaires d'espaces naturels...)

L'aire marine éducative du Grand Soufre, au Frioul

Les élèves de CM1-CM2 de l'école de la Paix à Marseille ont choisi de travailler sur l'aire marine d'une plage de l'île du Frioul. Cette portion du littoral marseillais a été étudiée selon diverses approches par l'observation d'un milieu soumis à de fortes contraintes. Le partenariat du Parc national des Calanques assure les visites sur le site et un accompagnement de qualité. La démarche s'appuie sur les enseignements du cycle 3 et développe des compétences psychosociales comme l'autonomie et la coopération.

Chiffres-clés

553 établissements sont labellisés E3D dans l'académie en 2025-2026.

Depuis l'année scolaire 2021-2022, les labels sont octroyés pour 3 ans.

Former des citoyens éclairés



Toutes les productions sont à retrouver sur le site : www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/emi

- des compétences fondamentales (écrire, parler, communiquer, analyser, débattre) ;
- des compétences d'utilisation raisonnée et citoyenne du web, des réseaux sociaux et de l'IA ;
- des compétences psychosociales (confiance en soi, respect et écoute de l'autre...).

L'objectif d'une Éducation aux médias et à l'information (EMI) est de permettre aux élèves de construire et d'exercer leur citoyenneté dans une société de l'information et de la communication, de former des citoyens éclairés et responsables, capables de s'informer de manière autonome en exerçant leur esprit critique.

La cellule académique éducation aux médias et à l'information (CAEMI) d'Aix-marseille

Cette instance académique a pour mission d'impulser des actions en EMI tant à l'échelle académique qu'à celle des réseaux et des établissements. Elle accompagne les projets EMI, et organise des actions de formation en s'appuyant à la fois sur les priorités nationales et sur la politique académique en EMI définie par le recteur.

Sa composition permanente

Présidée par le recteur, la CAEMI est composée de la référente académique EMI, de la coordonnatrice académique du CLEMI, de la chargée de mission EMI et des représentants du rectorat, des DSDEN et des partenaires (Arcom).

Ses missions

Ses missions principales sont de fédérer les acteurs, proposer des orientations pour développer l'EMI et valoriser les initiatives.

La formation

- Programme académique de forma-

tion : stages à public désigné, à candidature individuelle, d'établissement et de réseaux, séminaires, webinaires autour des thématiques : produire des médias scolaires et monter des projets - s'informer et décrypter l'information - prévention, climat scolaire et protection des élèves - développer la réussite des élèves et les compétences psychosociales (CPS) - les parcours éducatifs.

- Formations autour des ressources produites par les groupes de travail.

Les formations sont à retrouver sur le site : www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/emi-praf

Les réalisations EMI dans l'académie

Impulsion, développement, accompagnement et formations

Dans la dynamique de l'appel à projet national de 2022, près de 100 webradios ont été mises en place dans toute l'académie avec l'appui des 4 collectivités départementales.

La pratique de la webradio permet aux élèves de développer :

Les groupes de travail de la CAEMI

Ils se réunissent pour produire des fiches pédagogiques à destination des enseignants, élèves et parents : EMI et prévention du cyberharcèlement, EMI et réussite de l'élève à l'oral, EMI et enseignement moral et civique (EMC)...

Les événements auxquels est associée la CAEMI

- Les instances et groupes de travail EMI des réseaux.
- Les séminaires (France TV, Assises méditerranéennes du journalisme, TNE...).
- La Journée académique de la pédagogie (JAP).

Les actions du CLEMI Aix-marseille

- La formation des enseignants (1^{er} et 2nd degrés) et des formateurs.
- La production et la diffusion de ressources pour accompagner les actions auprès des élèves, des familles et des enseignants (diffusion annuelle de l'essentiel de l'éducation aux médias et à l'information ou du dossier pédagogique de la semaine de la presse).
- L'organisation d'événements, dispositifs et concours académiques (Semaine de la presse et des médias dans l'École, productions de médias scolaires - Médiatiks, #ZéroCliché...).
- Favoriser le travail avec les professionnels des médias.

S'épanouir à l'École



La politique publique de prévention et de lutte contre le harcèlement en milieu scolaire se poursuit avec le déploiement du programme pHARe. Toutes les écoles, tous les collèges et lycées mettent en œuvre des actions afin de sensibiliser les élèves et promouvoir leur engagement citoyen.

Former une communauté protectrice

Une formation de sensibilisation est proposée à tous les personnels de l'académie. La dynamique du harcèlement est souvent invisible aux yeux des adultes. L'objectif vise à connaître les signaux faibles (de mal-être et souffrance des jeunes), à être à l'écoute des élèves, repérer les situations précocement pour faciliter le traitement, en lien étroit avec les familles. Les études en santé mentale des jeunes nous alertent sur un nombre croissant de jeunes présentant un risque de dépression, d'isolement social, de pensées suicidaires.

Tous les adultes de l'établissement ont la responsabilité et le devoir d'agir en informant le chef d'établissement ; des équipes ressources ont été formées pendant deux ans à l'application du protocole national de traitement des situations de harcèlement. Une équipe

départementale vient en appui pour le traitement des situations complexes.

Les formations en établissement permettent de créer une dynamique d'équipe, du soutien, de l'engagement de la part des enseignants, personnels de vie scolaire, personnels de santé/social, accompagnateurs des élèves en situation de handicap et personnels des collectivités locales. Chacun, en fonction de ses compétences, observe le comportement de l'enfant, lui porte une attention éducative bienveillante. Cet axe du climat scolaire est essentiel pour favoriser le bien vivre ensemble.

Plan de prévention des violences et du harcèlement

Le programme pHARe propose une approche systémique, tous les personnels sont invités à observer et alerter dès le repérage de toutes formes

de violences entre élèves : intimidation, harcèlement, discrimination, jeux dangereux, violences sexistes et sexuelles, cyberviolence.

Les actions prévues par le programme permettent l'élaboration du plan de prévention des violences et du harcèlement, déclinées également par le Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) pour les actions collectives. Ce plan de prévention constitue un des facteurs du climat scolaire ; des enquêtes locales sur le climat scolaire sont proposées pour accompagner les équipes à repérer les leviers favorables et ceux à activer pour orienter le plan de prévention et le projet d'établissement.

Les ambassadeurs contre le harcèlement

Le programme Phare prévoit la formation d'au moins 10 élèves ambassadeurs dans les établissements du second degré. Leur rôle est de proposer des actions d'information et de sensibilisation au sein de leur établissement. Ils peuvent être les auxiliaires d'une détection précoce des situations et, ce faisant, contribuent à optimiser l'efficacité de la réponse éducative. Ils apportent leur expérience à la meilleure compréhension des faits de harcèlement notamment du cyber harcèlement.

Les élus du Conseil académique de la vie lycéenne (CAVL), ont poursuivi leur engagement citoyen en travaillant sur un projet : « La semaine de la Solidarité ». Cette manifestation vise à renforcer la cohésion au sein de la

Chiffres-clés

3 900 ambassadeurs collégiens

1 350 ambassadeurs lycéens

communauté éducative, en mobilisant élèves, adultes et parents autour de l'animation d'ateliers.

Les temps forts

Le programme pHARe prévoit la participation des élèves et des adultes à trois temps forts de prévention au cours de l'année scolaire :

- La journée nationale se déroule chaque année le 1er jeudi après les vacances de la Toussaint. Elle permet une mobilisation de toute la communauté éducative à travers des actions symboliques et des conférences
- Le prix NAH : consiste en la production d'un support de prévention du harcèlement (affiche ou vidéo), par un groupe d'élèves, sous la conduite des équipes pédagogiques et éducatives (209 projets reçus pour le prix 2026)
- Le Safer Internet Day propose des kits clés en main pour animer des ateliers de sensibilisation pour prévenir les cyber violences

Le pôle académique Non au harcèlement

Le pôle académique coordonne le déploiement du programme pHARe et assure le suivi du traitement des situations réceptionnées via les numéros vert et académique (cf. encadré ci-dessous). Des responsables et référents départementaux, au plus près du terrain, appellent les familles et les chefs d'établissements afin de tout mettre en œuvre pour faire cesser les faits de violence et prendre des mesures de protection pour l'enfant victime.



Témoignages des ambassadeurs bienveillants du collège Gisèle Halimi

Enzo, en 6e : « J'ai bien aimé quand les ambassadeurs sont passés dans ma classe en CM2 et j'ai voulu essayer cette année, on est intervenu cette année dans des classes de CM2 à notre tour. Certains élèves sont venus se confier à moi et on a en a parlé à un adulte »

Pauline, en 6e : « J'avais envie d'aider les autres élèves ; devenir ambassadrice m'a aidé à me sentir bien dans le collège »

Maha, en 3e : « J'ai vu des personnes autour de moi qui ont été victimes de moqueries, quand j'ai su qu'il y avait le lancement des ambassadeurs ça m'a donné envie d'en faire partie pour aider les personnes. Cela nous a apporté beaucoup d'aisance à l'oral au fur et à mesure des interventions ; on a été plus à l'aise à l'oral du brevet. Avec les actions des ambassadeurs, la prévention dès le CM2, cela a libéré la parole, beaucoup plus d'élèves qui parlaient et les situations ont été réglées plus rapidement et facilement »

Alice, en 3e : « En 5e, quand la CPE m'a proposé de faire partie de ce projet, j'ai trouvé que c'était une très bonne expérience à prendre pour pouvoir aider mes camarades en faisant de la sensibilisation et en étant formée à ça. Nous avons mis en place une boîte aux lettres au CDI, un banc de l'amitié, participé à l'organisation de la journée NAH avec la distribution de badges, la sensibilisation dans les classes. Nous sommes repérés avec le trombinoscope affiché dans le hall, au CDI et dans les actions menées au collège il y a toujours quelques élèves ambassadeurs »

Contacts

Numéro vert national :
3018 - spécialiste des cyber violences

Numéro académique :
04 42 91 75 00

Pour joindre le pôle académique :
nah@ac-aix-marseille.fr



Le prix Non au harcèlement

Les élèves de l'école élémentaire Alice Reynaud de Carpentras, lauréat national du concours NonAuHarcèlement 2025 dans la catégorie inclusion vidéo « Eléna c'est moi » ont été reçus à Paris pour la remise officielle des prix. Une belle reconnaissance de leur engagement dans la lutte contre le harcèlement.

Préserver la santé des élèves



La démarche École promotrice de santé (EPSa) poursuit sa dynamique au service de la réussite de tous les élèves de l'académie d'Aix-Marseille.

Dans les écoles et établissements de l'académie, cette dynamique permet d'articuler des actions déjà engagées autour du climat scolaire, de l'Éducation à la vie affective et relationnelle et à la sexualité (EVAR-EVARs), de la prévention des violences, de l'éducation à l'alimentation, de l'activité physique ou encore du développement durable. Elle favorise une meilleure cohérence des projets éducatifs en les inscrivant dans une démarche globale et durable.

Chiffres-clés

Entre 2025 et 2026, la dynamique de labellisation Edusanté s'est fortement développée dans l'académie d'Aix-Marseille. Sur les **11 écoles, 13 collèges et 10 lycées labellisés** dans les 4 départements : **26 ont obtenu le niveau 1 et 8 ont obtenu le niveau 2.**

Le développement des Compétences psychosociales (CPS) constitue un axe majeur de la démarche EPSa. Les formations engagées depuis plusieurs années accompagnent les équipes dans l'intégration progressive des CPS au sein des enseignements et des projets éducatifs qui permettent de renforcer l'engagement des élèves dans les apprentissages tout en favorisant un climat scolaire serein et inclusif.

La structuration progressive de l'EP-Sa permet de mieux accompagner les écoles et établissements dans la construction de projets cohérents et pérennes. Les projets développés prennent des formes variées : amélioration des espaces de vie, développement de projets coopératifs, prévention des discriminations, promotion de l'égalité filles-garçons, éducation à l'alimentation ou encore implication accrue des élèves dans la vie de l'établissement.

Le label Edusanté

Il permet de reconnaître et de valoriser les écoles et établissements engagés dans une démarche globale de pro-

Santé mentale : renforcer le repérage et l'accompagnement des élèves

Grande cause nationale en 2025 puis en 2026, la santé mentale constitue une priorité des politiques publiques et éducatives. Les « Assises de la santé scolaire » ont également rappelé le rôle essentiel de l'École dans la prévention, le repérage précoce et l'accompagnement des situations de mal-être psychique chez les élèves.

Dans ce contexte, dans l'académie d'Aix-Marseille s'organisent des pôles santé, bien-être et protection de l'enfance dans chaque département, avec la création de postes de conseillers techniques départementaux psychologues de l'éducation nationale en charge de la santé mentale. Ceux-ci ont pour mission notamment d'accompagner les équipes des écoles et établissements scolaires à formaliser progressivement un protocole santé mentale.

Ce cadre commun vise à faciliter le repérage des signaux d'alerte, à sécuriser les modalités d'intervention des personnels et à renforcer la coordination avec les familles et les partenaires de santé. Il est structuré autour de cinq étapes : repérer, alerter, évaluer, orienter et assurer le suivi. Il contribue ainsi à garantir une prise en charge plus lisible, cohérente et réactive des situations préoccupantes. En complément, des formations de personnels repères en santé mentale au sein des établissements sont organisées depuis 3 ans.

motion de la santé. Structuré autour de trois niveaux (engagement, approfondissement et expertise), il met en lumière des projets inscrits dans la durée et intégrés au projet d'école ou d'établissement.

Une école plus accessible pour tous les élèves



Tous les enfants ont droit à une éducation, quels que soient leurs besoins particuliers. L'École inclusive vise à garantir l'égalité des chances en développant l'autonomie des élèves et leur accès aux savoirs. Depuis la Conférence nationale du handicap d'avril 2023, un nouvel objectif a été fixé : construire une École pour tous, toujours plus accessible aux élèves à besoins éducatifs particuliers.

Dans l'académie, plus de 27 800 élèves en situation de handicap sont scolarisés en 2025-2026, dont plus de la moitié au collège ou au lycée. Pour mieux les accompagner, plusieurs actions sont engagées :

- des parcours scolaires diversifiés pour répondre à chaque situation ;
- une écoute renforcée pour les familles avec la mise en œuvre progressive des pôles d'appui à la scolarité (PAS) et une cellule accessible au 0 805 805 110 (appel gratuit) ;
- des pratiques inclusives en développement grâce à la formation des personnels sur la conception universelle des apprentissages.

L'école évolue en mobilisant tous les acteurs, y compris les professionnels du médico-social au sein des établissements scolaires, pour construire des parcours d'apprentissage coordonnés et adaptables au sein des pôles d'appui à la scolarité, des disposi-

tifs intégrés ou par l'intervention des équipes mobiles d'appui à la scolarité (EMASco).

Cette coopération avec le secteur médico-social se traduit également dans

la procédure en cours d'attribution d'un identifiant nationale élève (INE) pour tous les élèves accueillis au sein des établissements médico-sociaux.

Les Pôles d'appui à la scolarité (PAS)

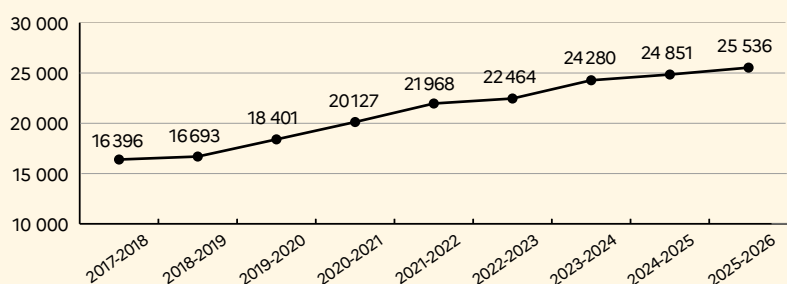
Depuis 2024-2025, la nouvelle organisation de l'École inclusive s'est renforcée avec la création des Pôles d'appui à la scolarité (PAS). Ces pôles, implantés au cœur des territoires et des établissements, associent les équipes de l'Éducation nationale et les professionnels du médico-social. Leur mission : répondre concrètement aux besoins pédagogiques des élèves et soutenir les enseignants dans la mise en œuvre de l'accessibilité des apprentissages. Depuis la rentrée 2025, tous les élèves du Vaucluse bénéficient de cette organisation, dont les effets bénéfiques sont déjà exprimés par les parents et les équipes pédagogiques. Progressivement les PAS s'étendent aux trois autres départements de l'académie.

Le Livret de parcours inclusif (LPI)

En 2025-2026, plus de 31 000 LPI ont été créés pour les élèves à besoins éducatifs particuliers sur l'académie,

Évolution des effectifs d'élèves en situation de handicap

En 2025-2026, 25 536 élèves étaient scolarisés en milieu ordinaire avec un projet personnalisé de scolarisation (+9 140 élèves en 9 ans)*



*Élèves du secteur public et privé sous contrat et hors contrat - source: enquête handicap 3-12

représentant une augmentation de 100 % sur l'année scolaire. Cette application centralise les différents outils au service de l'individualisation des parcours de l'élève (Plan d'accompagnement personnalisé [PAP], Programme personnalisé de réussite éducative [PPRE], Projet personnalisé de scolarisation [PPS]), facilitant la coopération entre école, famille et partenaires comme la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH). L'ensemble des personnels de l'Éducation nationale accède aujourd'hui au LPI et des modules spécifiques (PAS, Enseignant référent de la scolarisation des élèves en situation de handicap (Erseh), gestion des AESH, gestion du matériel pédagogique adapté) permettent un meilleur suivi et une plus grande adaptabilité des parcours de scolarisation.

Des formations sont proposées tout au long de l'année (circonscriptions pour le 1^{er} degré, formateurs École inclusive pour le 2nd degré).

Les ULIS dans l'académie

Les Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS), présentes de l'école au lycée, offrent aux élèves en situation de handicap une scolarité adaptée. En complément des aménagements mis en place en classe, ces 452 dispositifs de l'académie offrent à près de 5 000 élèves un enseignement spécialisé en petits groupes au sein d'un cadre scolaire ordinaire, favorisant des parcours d'apprentissage personnalisés et inclusifs.

Les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS)

En 2025-2026, on recensait dans l'académie **454 établissements** relevant de l'enseignement public ou privé sous contrat avec présence d'ULIS :

- **255** dans le 1^{er} degré
- **199** dans le 2nd degré

Les dispositifs de la stratégie nationale pour les troubles du neuro-développement (TND)

Les 24 dispositifs spécialisés (Unités d'Enseignement Maternelle Autisme (UEMA) Unités d'Enseignement Élémentaire Autisme (UEEA) et Dispositifs d'Auto-Régulation (DAR) permettent aux élèves présentant des troubles du neurodéveloppement, de bénéficier d'une scolarisation en milieu ordinaire, avec un accompagnement coordonné entre l'Éducation nationale et le secteur médico-social au plus proche de leurs besoins particuliers.

Former et accompagner tous les personnels pour une école pour tous

L'académie propose un large éventail de formations à destination des enseignants et des Accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) pour mieux accueillir et accompagner les élèves à besoins éducatifs particuliers.

Des formations accessibles à tous

Le Plan académique de formation (PAF) offre des parcours variés pour améliorer les pratiques professionnelles et renforcer le travail en équipe. Un plan de formation continue spécifique est également proposé aux AESH afin de développer leurs compétences professionnelles et leurs outils d'accompagnement.

Un accompagnement de proximité

Des réseaux locaux apportent un appui direct aux équipes :

- professeurs ressources dans chaque réseau d'établissements ;
- référents d'établissement inclusif (REI) dans tous les établissements ;
- référents école inclusive (REI) dans toutes les circonscriptions du premier degré ;
- réseau régional de professeurs ressources spécialisés sur l'autisme et le haut potentiel.

Des outils concrets

Un vade-mecum guide les équipes dans la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers. Il est dif-

Plus d'info sur la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers et en situation de handicap

Deux sites internet sont dédiés à leur scolarisation :

✓ Des informations pratiques à destination des familles :

www.ac-aix-marseille.fr

- > Politique éducative
- > La réussite de tous les élèves
- > L'école inclusive

✓ Un site régional pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers propose des ressources liées aux domaines de l'École inclusive et présente les différents projets, manifestations et colloques autour de l'École inclusive :

www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_59320/fr/accueil

fusé sur le site régional de la Mission de région académique pour les élèves à besoins éducatifs particuliers (MIRAEP).

Les Accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH)

Le recrutement des AESH est une priorité pour la mise en œuvre de l'accessibilité des apprentissages, et malgré des difficultés de recrutement, les moyens d'accompagnement des élèves en situation de handicap sont maintenus avec près de 4 740 postes d'AESH au sein de l'académie d'Aix-Marseille.

La question de la prise en charge sur la pause méridienne

La rémunération des AESH qui interviennent sur le temps méridien est désormais prise en charge par l'État, pour un accompagnement sans rupture tout au long de la journée des élèves en situation de handicap et pour faciliter le recrutement à temps complet des AESH qui le souhaitent.

L'Éducation physique et sportive au service de la formation du citoyen



Discipline d'enseignement à part entière, l'Éducation physique et sportive (EPS) contribue, à chaque étape de la scolarité, à la formation globale de l'élève par l'expérience du corps en mouvement, l'engagement collectif, la responsabilité et l'acquisition d'une culture physique, sportive et artistique.

Inscrite dans les horaires réglementaires et adossée à des programmes nationaux, elle garantit à tous les élèves l'accès à des apprentissages structurés fondés sur la diversité des Activités physiques, sportives et artistiques (APSA). Elle participe pleinement au bien être de chaque élève et le fonde à poursuivre sa pratique physique en dehors de l'école.

À l'école primaire, l'EPS participe pleinement aux apprentissages fondamentaux, à la construction du rapport à soi et aux autres ainsi qu'au développement de la santé et du bien-être. Les dispositifs « 30 minutes d'activité physique quotidienne », « Savoir rouler à vélo » ou encore « Aisance aquatique » traduisent cette ambition éducative en renforçant les compétences

motrices, l'autonomie et la sécurité des élèves dans des contextes variés.

Au collège, l'EPS accompagne l'élève dans la construction d'une culture commune fondée sur l'engagement, la coopération et le respect des règles collectives. Les enseignements visent la réussite de toutes et de tous, tout en permettant des parcours différenciés selon les profils et les aspirations. Des dispositifs spécifiques, tels que les Classes à horaires aménagés danse (CHAD), offrent un approfondissement artistique articulant pratique corporelle, culture chorégraphique et sensibilité esthétique.

Au lycée, l'EPS poursuit la formation d'un citoyen lucide, autonome et physiquement engagé dans une pratique

régulière et raisonnée. L'offre de formation s'élargit avec les enseignements optionnels (56 établissements) et de spécialité « Éducation physique, pratiques et cultures sportives » dans 15 lycées de l'académie, mais également avec des parcours artistiques associant danse (5 établissements) ou arts du cirque (1 établissement). Conduits en partenariat avec des structures culturelles reconnues et soutenus par la direction de l'action culturelle, ces derniers favorisent l'expression créative, l'ouverture culturelle, la confiance en soi et l'engagement collectif.

Dans la voie professionnelle, l'EPS s'inscrit également dans une logique d'insertion et de professionnalisation grâce au certificat de spécialisation E2S (éducateur du secteur sportif) proposé dans un établissement de l'académie, les Unités facultatives du secteur sportif (UF2S) présentes dans 3 établissements, et surtout la bi-qualification « sports de montagne/spécialités professionnelles » présentes dans la carte des formations de 3 établissements dans les départements des Hautes alpes et des Alpes de Haute Provence.

L'EPS s'appuie par ailleurs sur un réseau de dispositifs complémentaires qui renforcent l'ambition éducative portée par les établissements. Le sport scolaire, à travers l'Union nationale du sport scolaire (UNSS) dans le second degré et l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP) dans le premier degré, prolonge les apprentissages par l'engagement associatif, la prise de responsabilité, l'arbitrage, l'organisation ou encore le reportage sportif. Ces espaces favorisent l'apprentissage de la citoyenneté, de la coopération et de l'initiative.

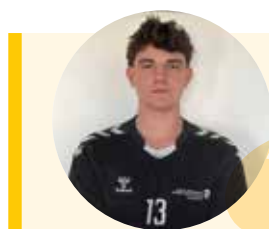
Les Sections sportives scolaires (SSS)

Par ailleurs, les 159 Sections sportives scolaires du territoire académique permettent quant à elles à plus de 5 000 élèves volontaires de concilier réussite scolaire et approfondissement d'une pratique sportive ou artistique dans un cadre structuré et exigeant. 45 activités physiques différentes sont proposées aux élèves.

Le dispositif sport-études

Les 37 établissements labellisés « dispositifs Sport-études » accompagnent quant à eux plus de 1 200 jeunes sportifs référencés et engagés dans un parcours d'accession au haut niveau grâce à des aménagements adaptés et à un partenariat étroit avec les fédérations sportives et les structures de performance.

L'EPS, discipline de vie, participe directement, par l'engagement des enseignants d'EPS et des équipes éducatives à la construction des parcours santé, citoyenneté, artistique et avenir.



Cabin, 17 ans

Je suis élève de première au lycée Emile Zola à Aix-en-Provence et je pratique le handball depuis l'âge de 6 ans. Je suis entré en sixième en section sportive au collège de l'Arc de Meyran. Grâce à ce parcours sport-études, j'ai pu évoluer progressivement jusqu'à intégrer le pôle espoir handball du CREPS en classe de troisième et l'équipe de France U17 en seconde. Le rythme est soutenu avec les cours, les entraînements et les compétitions, mais les horaires aménagés et l'accompagnement des professeurs me permettent de concilier ma scolarité et ma passion.

Au fil des années, j'ai participé aux compétitions UNSS au collège ainsi qu'aux interligues et interpôles au lycée, ce qui m'a permis de progresser et de vivre de belles expériences sportives. Mon objectif est de devenir handballeur professionnel et journaliste sportif.

L'opération « Génération 2030 »

Enfin, dès cette année est lancée l'opération « Génération 2030 » dans le cadre de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques sur le territoire académique avec les « JOP

Alpes françaises 2030 ». 315 écoles, collèges, lycées, universités, structures médicales-éducatives, établissements du Ministère de l'Agriculture sont déjà engagés dans l'aventure et participent au développement de la pratique sportive et au partage des valeurs olympiques. Tous verront les Jeux de près !



Un partenariat éducatif innovant autour du projet « Demain c'est loin »

Porté par le skipper et aventurier Nicolas Rouger, le projet « Demain c'est loin – Vendée Globe 2028 » constitue une opportunité remarquable pour les établissements souhai-

tant inscrire leurs actions pédagogiques dans une dynamique interdisciplinaire, citoyenne et contemporaine. Adossé à la préparation du Vendée Globe et au défi des « 7 sommets », ce partenariat met en résonance culture sportive, sensibilisation environnementale, créativité artistique et engagement collectif. Le dispositif permet aux équipes éducatives de développer des projets mobilisant

plusieurs disciplines autour des grands enjeux actuels : climat, océans, biodiversité, inclusion, égalité filles-garçons ou encore développement durable. Les établissements peuvent engager les élèves dans des productions variées (récits d'aventure, créations artistiques, chansons originales, podcasts, expositions, projets scientifiques ou actions écocitoyennes) favorisant l'expression, la coopération et l'esprit d'initiative. Au-delà de la dimension pédagogique, ce partenariat offre une ouverture concrète sur le monde maritime et sportif grâce aux échanges possibles avec le skipper et son équipe, aux visites du bateau Imoca, aux actions de sensibilisation environnementale ainsi qu'aux valorisations académiques et nationales des productions d'élèves. Il constitue ainsi un puissant levier d'engagement pour les établissements désireux de faire vivre aux élèves une expérience éducative fédératrice, ambitieuse et porteuse de sens.

Favoriser le lien école-entreprise

La relation entre l'École et l'Entreprise est un levier stratégique pour répondre aux défis éducatifs, sociaux et économiques actuels. Face aux mutations du monde du travail, aux transitions numérique et écologique, ainsi qu'aux nouvelles attentes des jeunes, il est nécessaire de renforcer cette articulation.

Un événement phare de découverte des métiers : Forindustrie

Le challenge de Forindustrie, qui se déroule sur trois semaines chaque année, est un événement national majeur qui permet aux collégiens, lycéens et élèves post-bac de découvrir de manière ludique les métiers de l'industrie. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, la région connaît d'année en année un vif succès, avec près d'un quart des inscriptions nationales. Grâce à l'engagement de tous, cette année 1 065 classes ont participé au challenge de Forindustrie, soit 25 655 élèves, dont 71 % de collégiens et 27 % de lycéens.

Le dispositif « Avenir Pro »

Avenir Pro est né d'une expérimentation menée avec Sciences Po Paris en 2021-2022, démontrant l'intérêt d'un appui externe spécialisé en insertion pour accompagner les élèves vers l'emploi et est à l'origine de la mesure 6 de la réforme des lycées professionnels en 2023 : « Mieux préparer l'insertion professionnelle grâce à des partenariats extérieurs ». Désormais généralisé

dans tous les établissements de la voie professionnelle, le dispositif Avenir Pro repose sur une mobilisation selon une logique 50/50 France Travail / Missions Locales pour accompagner les élèves en année de terminale CAP et baccalauréat professionnel. Co-construction indispensable entre conseillers France Travail / Missions Locales et les équipes éducatives, il a pour objectifs d'aider les élèves à valoriser leurs compétences, mieux appréhender le marché du travail, structurer leur démarche de recherche d'emploi et les accompagner vers une insertion réussie.

Une intervention structurée autour de 3 modalités complémentaires :

- 4 ateliers collectifs thématiques
- Entretiens individuels (sur volontariat)
- Événements emploi au sein des établissements scolaires pour créer le lien avec les professionnels et favoriser les opportunités d'insertion

La relation école-entreprise

40 conventions de partenariat
80 partenaires professionnels

Le mentorat

Basé sur l'apprentissage mutuel, le mentorat repose sur une relation interpersonnelle d'accompagnement et de soutien. Dans le cadre de la réforme des lycées professionnels, il vise à mieux préparer l'insertion professionnelle des jeunes. Il encourage le développement de leurs compétences, notamment psychosociales, en établissant des objectifs qui évoluent et s'adaptent en fonction de leurs besoins spécifiques. L'acadé-

mie favorise le développement de ce dispositif, en encourageant les associations à déposer leurs offres de mentorat sur la plateforme *1jeune1solution*. En parallèle, en 2025-2026, la Direction régionale académique de la formation professionnelle, initiale et continue et de l'apprentissage (DRAFPIC) a mené une expérimentation de mentorat de carrière. Elle a sollicité ses partenaires économiques. Ainsi, une quarantaine d'élèves de CAP et de bac professionnel de la région académique ont été accompagnés vers la réussite.

Le parcours industrie

Depuis la rentrée 2024, dans le cadre de la réforme du lycée professionnel et de la valorisation de la voie professionnelle, l'académie travaille avec les branches professionnelles de l'industrie à un projet qui implique 17 lycées du territoire régional dit « pilote ».

Le parcours industrie s'inscrit sur l'attractivité des métiers et des formations de l'industrie dans les enjeux de France 2030, de réindustrialisation et de souveraineté industrielle. Il se situe dans une approche systémique qui vise à réunir tous les acteurs de l'éducation nationale ainsi que tous ses partenaires du monde économique. Il initie des engagements réciproques entre les pouvoirs publics et les principales branches professionnelles sur la sphère orientation / formation professionnelle / emploi et se décline par des actions concrètes co-construites entre les acteurs du monde éducatif et économique.

Le dispositif Ingénieurs pour l'école (IPE)

Les IPE sont des cadres expérimentés issus du monde de l'entreprise. L'objet de leur mission définie dans la convention de coopération nationale est de favoriser l'employabilité et l'insertion sociale et professionnelle des apprenants des voies professionnelles et technologiques, par le rapprochement école-entreprise et la préparation à la vie professionnelle et à leur insertion dans l'emploi.

Les Comités locaux école-entreprise (CLEE)

Une ambition commune de fédérer les parties prenantes d'un territoire pour mener des actions et projets concrets, structurants, innovants, vers un seul et même objectif : rapprocher les élèves du monde de l'entreprise pour faciliter leur orientation, leur formation, leur insertion professionnelle et leur poursuite d'études.

Développer l'apprentissage



L'académie s'engage à offrir aux élèves la possibilité de poursuivre leur formation en apprentissage tout en restant dans un établissement scolaire.

L'offre de formation est disponible dans les différents GRETA-CFA de l'académie : Alpes Provence, Vaucluse, Provence et Marseille Méditerranée.

La formation est proposée soit en groupe dédié d'apprentis, soit en mixité, au sein de sections de formation sous statut scolaire.

Depuis six ans, une politique active de développement de l'apprentissage est menée : une équipe académique pilote la stratégie régionale et relaie les orientations nationales, tandis que des équipes dédiées au sein des

GRETA-CFA assurent la promotion de l'apprentissage auprès des jeunes et des entreprises, la mise en œuvre des formations et l'accompagnement des apprentis.

L'enjeu pour notre réseau des CFA est la sécurisation des parcours. Le développement de la mixité offre la possibilité au jeune de basculer du statut élève au statut apprenti et vice versa. L'accompagnement des jeunes est aussi notre priorité : aide à la définition du projet professionnel, levée des freins périphériques tels que le trans-

Répartition des formations par filière

À la rentrée 2024 :

34,2 %	Tertiaire
17,7 %	Hôtellerie, Restauration
11 %	BTP Énergie
26,2 %	Industrie
3,2 %	Sanitaire, Santé, Social
7,7 %	Autres services

port, l'hébergement et l'accompagnement des personnes en situation de handicap. Le 3^e volet de ce plan de sécurisation des parcours est le suivi renforcé en entreprise et la montée en compétences des maîtres d'apprentissage.

En 2026, ce sont près de 5360 apprentis dans notre académie et plus de 200 formations couvrant des secteurs diversifiés (industrie, tertiaire, bâtiment, hôtellerie-restauration...).



Raphaële Kellener

Coordinatrice académique de l'apprentissage au sein de l'académie d'Aix-Marseille

L'apprentissage est le fil rouge de mon parcours professionnel. D'abord responsable au sein d'une structure institutionnelle du tourisme et maître d'apprentissage très investie dans la formation des jeunes, puis formatrice et responsable pédagogique en CFA, j'ai toujours fait de l'apprentissage un engagement concret, au plus près des parcours.

Avec mes fonctions actuelles, ce parcours prend tout son sens.

Il me permet d'agir à une autre échelle pour améliorer les dispositifs et sécuriser les parcours. Derrière ces enjeux, il y a des réalités très concrètes : la santé mentale des apprentis, la formation des maîtres d'apprentissage, ou encore la qualité de l'accompagnement. Autant de sujets qui nous obligent collectivement à ajuster nos pratiques pour rester au plus près des besoins des jeunes.

Répartition des apprentis par niveau de formation à la rentrée 2024

✓ Niveau 3 : 24,4 %

CAP ou BEP, sortie de seconde cycle général et technologique avant l'année terminale

✓ Niveau 4 : 23,5 %

Bac professionnel, Brevet professionnel, Mention complémentaire, Brevet de technicien ou équivalent

✓ Niveau 5 : 44,7 %

Diplôme de niveau bac+2 : DUT, BTS, écoles des formations sanitaires ou sociales...

✓ Niveau 6+7 : 7,4 %

Diplôme de niveau égal et supérieur à bac +4 ou 5 : master, doctorat, diplôme de grande école...

Le lycée professionnel, voie d'excellence



La réforme des lycées professionnels se déploie progressivement depuis la rentrée scolaire 2023. Elle vise à assurer l'avenir de tous les élèves, au plus près de leurs besoins et de leurs aspirations.

Aujourd'hui, le lycée professionnel, voie d'excellence, accompagne les élèves dans leur parcours et leur projet professionnel en s'adaptant à leurs besoins et en les formant aux métiers de demain. Pour cela, il s'appuie sur de nombreux leviers.

La transformation de la carte des formations professionnelles

La transformation de la carte des formations professionnelles dans l'académie d'Aix-Marseille représente une étape cruciale pour l'adaptation de notre structure de formation aux réa-

lités économiques locales, régionales et nationales. Cette évolution vise à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes ainsi que leur poursuite d'étude. En redessinant les parcours de formation, l'académie renforce également l'attractivité des filières professionnelles. Les enjeux sont considérables : il s'agit de réduire le chômage des jeunes tout en soutenant le développement des secteurs clés de la région. Cette initiative s'inscrit dans une dynamique plus large de modernisation de l'enseignement professionnel, essentielle pour préparer les élèves aux métiers de demain et aux grands défis sociétaux.

Le parcours personnalisé en classe de terminale

Dans le cadre de la réforme du lycée professionnel, les élèves de terminale bénéficient d'un parcours personnalisé destiné à mieux répondre à leurs projets d'avenir, qu'il s'agisse d'une insertion professionnelle immédiate ou d'une poursuite d'études dans l'enseignement supérieur.

Les parcours de préparation à l'insertion professionnelle et de préparation à la poursuite d'études supérieures ont pour but :

- de renforcer l'employabilité des élèves souhaitant s'insérer directement après le baccalauréat professionnel et ainsi d'améliorer les taux d'accès à l'emploi ;
- de mieux accompagner les élèves dans la construction et la réussite de leur projet de poursuite d'études dans l'enseignement supérieur.

En complément des heures de soutien au parcours, ils sont constitués de deux semaines dédiées à l'accompagnement personnalisé du projet du lycéen avant la clôture des vœux Parcoursup.

Selon leur projet, les élèves peuvent ainsi bénéficier :

- soit de deux semaines supplémentaires de formation en milieu professionnel, venant s'ajouter aux périodes de formation en milieu professionnel obligatoires et donnant lieu à une gratification versée par l'État ;
- soit de deux semaines d'accompagnement spécifique consacrées à la préparation de la poursuite d'études.

Plus d'info sur la formation professionnelle, initiale et continue, et l'apprentissage

La page du site académique dédiée : www.ac-aix-marseille.fr/formations-professionnelles-initiales-et-continues-apprentissage-124309

Le Bureau des entreprises (BDE)

Depuis la rentrée scolaire 2023, un Bureau des entreprises au plus près du monde économique est installé dans tous les lycées professionnels.

Sa mission est de faire du lycée professionnel un choix d'avenir pour les jeunes et les entreprises. Pour cela, il doit renforcer la relation école-entreprise pour positionner le lycée professionnel comme un acteur majeur du service public d'éducation en matière de formation professionnelle.

Les Colorations de formations

Comment mieux préparer les jeunes à l'insertion professionnelle et répondre aux besoins en compétences spécifiques des entreprises qui recrutent ? Les colorations de formations ont pour vocation de répondre à ces problématiques en rapprochant le monde de la formation et le monde professionnel. Les partenaires élaborent ensemble des stratégies de formation qui permettent aux jeunes de développer les compétences du référentiel du diplôme et d'acquérir en même temps une connaissance fine d'un secteur professionnel ainsi que des compétences spécifiques. Ce partenariat se matérialise par des scénarios pédagogiques contextualisés élaborés conjointement, des interventions de professionnels en classe, des immersions d'élèves dans les entreprises, parfois des modules de formation complémentaires, de la formation des enseignants, de la mise à disposition de matériels...

La transformation de la carte des formations professionnelles

+544 places supplémentaires
+392 places colorées
+135 places en formations courtes

Les Worldskills

La compétition WorldSkills est la compétition régionale, nationale et internationale de la jeunesse et des métiers. Ouverte à tous les jeunes de moins de 23 ans, elle consiste à réaliser, devant un public et dans un temps limité, une production qui concentre les difficultés techniques de chacun des 60 métiers présentés.

La compétition se déroule en plusieurs étapes :

- Les sélections régionales, organisées par les Régions, permettant de constituer dans chaque Région de France une équipe régionale des métiers
- Les finales nationales, organisées par WorldSkills France, avec pour objectif de désigner les champions de France et de sélectionner les équipes de France des métiers

- Les concours mondiaux WorldSkills et européens EuroSkills organisés respectivement par WorldSkills International et WorldSkills Europe

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a accueilli la 48^e édition de la compétition nationale WorldSkills

au Parc Chanot à Marseille du 16 au 18 octobre 2025.

76 candidats scolarisés en région PACA, sur les 858 compétiteurs, ont concouru à la finale nationale devant 25 000 visiteurs. Ces talents d'exception ont représenté les couleurs régionales dans 58 métiers et ont remporté 34 médailles (8 d'or, 11 d'argent, 3 de bronze et 12 d'excellence). 4 d'entre eux rejoindront l'équipe de France à Shanghai en Compétition internationale en septembre 2026 et certains concourront à Helsinki à la finale internationale Abylimpics (compétiteurs en situation de handicap) en mai 2027. Cette 48^e compétition nationale des métiers a démontré la passion et le talent de la jeunesse française et l'excellence de la voie professionnelle. Elle a été également une formidable opportunité au service du Parcours Avenir pour aider les jeunes à construire leur projet d'orientation scolaire et professionnel. 269 établissements scolaires dont 151 collèges de la région académique ont participé à l'événement.

La 49^e compétition est lancée avec en ligne de mire les finales nationales à Orléans en octobre 2027.



Celya, 19 ans

Je suis apprentie en bac pro coiffure au lycée des métiers Leau, à Marseille. Quand j'étais en CAP, mon enseignante m'a parlé de la compétition des métiers Worldskills, ouverte aux jeunes en situation de handicap. Elle m'a encouragé et les élèves de ma classe aussi, alors je me suis inscrite. Je me suis beaucoup entraînée. J'ai gagné la sélection régionale, puis à Marseille la finale nationale ! L'année prochaine, je vais concourir à Helsinki. Les Worldskills, ce n'est pas seulement une compétition, c'est une opportunité de se surpasser ! On n'a rien à perdre mais tellement à gagner.



Tristan, 20 ans

Passionné par le dessin, mon enseignant en collège m'a parlé du métier de design graphique ; j'ai suivi son conseil. J'ai eu mon bac et maintenant je suis en BTS Etude de réalisation d'un projet de communication. Plus je découvre le métier et plus je me régale. J'ai participé à la compétition Worldskills en imprimerie. Médaillé d'or aux sélections régionales, j'ai eu la chance de participer à la finale nationale, où j'ai fini 7^e. Quelle belle aventure ! ça m'a donné vraiment confiance en moi.

Pour un parcours ambitieux du collège vers le supérieur



L'analyse des parcours des élèves met en lumière plusieurs axes structurants qui fondent l'action de la région académique. Ces orientations visent à garantir à chaque jeune les conditions d'une réussite scolaire, sociale et professionnelle durable, dans une logique d'égalité des chances et d'élévation du niveau de qualification.

Favoriser l'ambition scolaire et la réussite de tous les élèves

Trois priorités au service de la réussite
L'action collective s'articule autour de trois objectifs majeurs :

- Lutter contre les phénomènes d'assignation afin de favoriser l'égalité des chances
- Accompagner les élèves vers des parcours ambitieux, cohérents et réussis
- Renforcer la persévérance scolaire et l'engagement des élèves dans leurs apprentissages

L'enjeu est de permettre à chacun de construire son avenir en bénéficiant d'un accompagnement sécurisé et

adapté à ses besoins, notamment pour les publics les plus vulnérables.

Une action partenariale au service de l'orientation

Les transformations économiques, technologiques et sociétales invitent à repenser l'accompagnement des parcours et à renforcer les coopérations entre les acteurs éducatifs, institutionnels et socio-économiques.

C'est dans cette dynamique que s'inscrit l'action du pôle pédagogie de la Direction régionale académique de l'information et de l'orientation (DRAIO). Son action vise à soutenir les équipes éducatives dans la mise en œuvre d'une orientation choisie, éclairée et émancipatrice, en lien étroit avec les

établissements, les territoires et leurs partenaires.

Aider les élèves à se projeter dans leur avenir

Au collège comme au lycée, la DRAIO soutient le déploiement du Plan Avenir et l'éducation à l'orientation. Cette démarche permet aux élèves de découvrir la diversité des formations et des métiers, d'élargir leurs perspectives et de construire progressivement leur projet personnel.

Dans le cadre du plan « Filles et Maths », des actions spécifiques sont ainsi conduites pour encourager davantage de jeunes filles à investir ces domaines et à envisager des parcours souvent encore marqués par les stéréotypes de genre.

Accompagner les équipes pour mieux accompagner les élèves

Pour étayer les acteurs, la DRAIO met à leur disposition un ensemble de ressources, d'outils et d'espaces de coopération.

Production de ressources pédagogiques, valorisation des initiatives partenariales, organisation de temps d'échanges entre professionnels, conférences et webinaires animés par des experts : autant d'actions qui contribuent à renforcer les compétences des acteurs de terrain et à diffuser une culture commune de l'accompagnement à l'orientation.

En plaçant l'élève au cœur de son action, la DRAIO affirme ainsi une conviction forte : l'orientation n'est pas seulement une étape du parcours scolaire, elle constitue un levier majeur d'émancipation, de réussite et d'ouverture des possibles.

Les cordées de la réussite : un dispositif d'égalité des chances

Le dispositif des Cordées de la réussite, instauré en 2008, est un programme interministériel visant à promouvoir

l'égalité des chances en luttant contre l'autocensure et en encourageant l'ambition scolaire des élèves. Il propose un accompagnement continu de la classe de 4^e jusqu'à l'enseignement supérieur, permettant ainsi aux jeunes de mieux construire leur parcours, qu'il s'agisse de poursuite d'études ou d'insertion professionnelle.

Ce programme repose sur un partenariat entre une « Tête de cordée » (grandes écoles, universités, IUT, lycées avec classes préparatoires ou sections de techniciens supérieurs) et des établissements dits « encordés » (collèges et lycées). Il est intégré à la DRAIO et constitue un enjeu majeur pour favoriser une orientation choisie et affranchie des stéréotypes sociaux et de genre.

L'objectif principal est d'accompagner les élèves les plus fragiles en leur apportant des outils concrets pour surmonter les obstacles scolaires et personnels. Pour ce faire, les Cordées s'articulent autour de plusieurs actions :

- Le tutorat et mentorat, pour développer les compétences disciplinaires, transversales et sociales et favoriser le « pair à pair » entre étudiants et collégiens/ lycéens
- L'ouverture sociale, culturelle et scientifique, afin d'élargir les perspectives des élèves et de stimuler leur ambition
- L'accompagnement à l'orientation, avec une découverte des métiers et des formations pour lutter contre les stéréotypes et l'autocensure

Un programme en constante évolution

Pour l'année 2025-2026, 38 projets, dont 6 nouveaux, sont proposés dans l'académie, impliquant plus de 8500 élèves et 150 établissements.

De belles perspectives se dessinent pour la rentrée 2026-2027, avec le développement de plusieurs projets de cordées dans le Vaucluse. Par ailleurs, la diversité des nouveaux projets, dans des domaines variés illustre une dynamique de développement soutenue et en constante évolution.

Un levier pour la réussite scolaire et professionnelle

Les Cordées de la réussite jouent un

rôle essentiel dans l'accompagnement des élèves en leur permettant de prendre confiance en eux et de se projeter dans un avenir ambitieux. Grâce à un suivi personnalisé et à une ouverture sur de nouveaux horizons, ce dispositif contribue à réduire les inégalités et à encourager la réussite de tous.

Éléments sur l'orientation dans l'académie

À l'issue du collège :

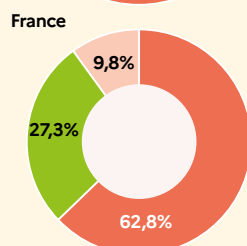
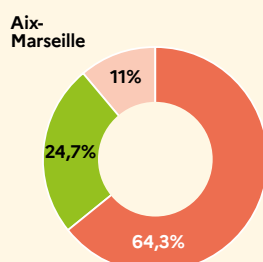
✓ Un peu moins des **2/3 des décisions d'orientation** des conseils de classe privilégient la seconde générale et technologique (64,3 % en 2025)

✓ **1/4 des décisions** visent la seconde pro (24,7 % en 2025)

✓ **10 % des décisions** priorisent le CAP (11 % en 2025)

Répartition des décisions d'orientation fin de 3^e générale

Session 2025



■ 2nde GT ■ 2nde Pro
■ 1^{ère} année CAP

Les filles et les garçons :

des écarts persistants selon la voie d'orientation

• Vers la 2^{de} GT



7 filles sur 10 (70,4 %)



6 garçons sur 10 (57,6 %)

• Vers la 2^{de} pro



2 filles sur 10 (21,6 %)



3 garçons sur 10 (29 %)

• Vers le CAP

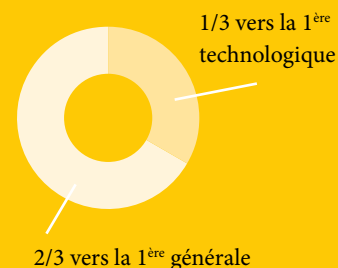


1 fille sur 10 (8 %)



1,5 garçon sur 10 (13,4 %)

À l'issue de la seconde générale et technologique



Au sein de la voie générale :

Valoriser davantage l'orientation vers les études supérieures scientifiques en particulier pour les jeunes filles

Au sein de la voie technologique :

Promouvoir les filières technologiques industrielles et de laboratoire

Vers l'enseignement supérieur : une procédure nationale harmonisée, Parcoursup

À partir d'une plateforme, d'une procédure, d'un calendrier et d'un dossier uniques, les élèves de terminale, les étudiants en réorientation, intéressés par une première année de premier cycle dans l'enseignement supérieur (Licence, Bachelor universitaire de technologie [BUT], Brevet de technicien supérieur [BTS], Classes préparatoires aux grandes écoles [CPGE], Institut de formation en soins infirmiers [IFSI], école post-bac) candidatent et reçoivent des propositions d'admissions.

La plateforme est en constante évolution répondant aux questions émergeant des différents publics. Elle renforce chaque année la garantie de transparence des critères et d'équité de traitement. À l'articulation du secondaire et du supérieur, elle développe des outils d'accompagnement à l'orientation des équipes lycéennes et des ressources pour les élèves/candidats (exemple : site d'entraînement).

Dans l'académie, 91,45 % des candidats de terminale ayant confirmé un vœu sur Parcoursup ont reçu au moins une proposition d'admission en phase principale (soit 25 627 sur 28 023).

Chiffres clés Parcoursup

À la session 2025

24 000 formations

1 dossier

1 calendrier

30 524 inscrits pour les terminales de l'académie d'Aix-Marseille

28 023 ont confirmé au moins un vœu

24 232 candidats ont reçu une proposition

Plus de la moitié des bacheliers généraux (58,5 %) choisissent une filière universitaire.

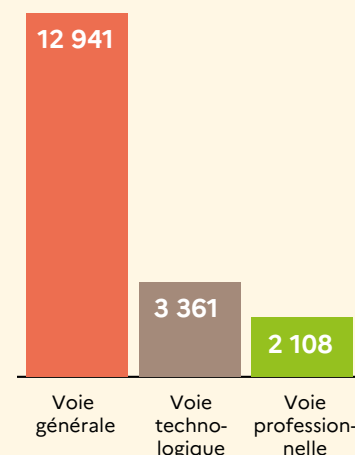
Les bacheliers des voies technologique et professionnelle acceptent majoritairement des formations courtes à bac +2 à respectivement 38,4 % et 67,4 % en BTS.

La part des propositions acceptées par les bacheliers de la voie technologique en BUT se stabilise (21,7 % et -0,1 points par rapport à 2024).

A chaque étape de la procédure, La DRAIO accompagne les établissements et les candidats. Garante du cadre réglementaire et de la mise en

Répartition des 18 410 propositions d'admissions acceptées

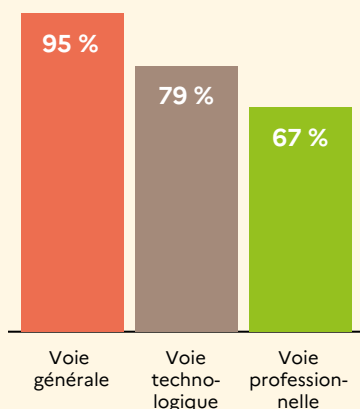
par les candidats de terminales selon le type de bac - Phase principale - Session 2025



œuvre des politiques de mobilité sociale, elle assure également le suivi individualisé des candidats de terminale via la messagerie dédiée et dans le cadre des dispositifs d'accompagnement (commission d'accès à l'enseignement supérieur).

Proportion de candidats confirmés

ayant reçu une proposition en phase principale selon le type de bac - Session 2025



Favoriser la persévérance scolaire en mobilisant les acteurs institutionnels

La lutte contre le décrochage scolaire demeure une priorité pour notre ministère. Garantir la réussite de chaque élève exige une mobilisation collective, une synergie des expertises et l'élaboration de parcours d'apprentissage flexibles, progressifs et calqués sur les réalités de chaque réseau.

Une priorité stratégique au cœur du projet académique

L'académie place la persévérance scolaire au centre de ses ambitions. L'enjeu est de donner à chaque jeune les moyens d'être l'acteur principal de sa propre réussite et de s'engager durablement dans sa formation. Pour y parvenir, l'action académique s'appuie sur le maillage des réseaux FoQualE (Formation, Qualification, Emploi), qui structurent localement cette politique globale de lutte contre le décrochage.

Au sein de cet écosystème partenarial, les Plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) jouent un rôle majeur. En favorisant le partage des pratiques et la coordination des différents professionnels, elles unifient l'offre de retour en formation. Leur but : apporter une réponse sur mesure à chaque jeune de plus de 16 ans identifié comme étant sans solution de formation ou d'insertion professionnelle.

La Mission de lutte contre le décrochage scolaire : un pilier du dispositif

Actrice de premier plan, la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) œuvre au quotidien pour prévenir les ruptures scolaires, sécuriser les trajectoires des élèves et faciliter l'obtention d'un diplôme ou d'une qualification. Depuis le déploiement de l'Obligation de Formation (OF) en septembre 2020, elle apporte des solutions concrètes aux jeunes en rupture.

Intégrée aux réseaux FoQualE, la MLDS participe activement à l'élaboration des diagnostics locaux, conçoit et anime le suivi des parcours sur mesure, et consolide les liens entre tous les partenaires institutionnels.



Son intervention au sein des EPLE s'organise autour de trois niveaux complémentaires :

- La prévention universelle : détecter les premiers indices de décrochage dès l'apparition de l'absentéisme ou désengagement scolaire
- La prévention ciblée : déployer des interventions sur mesure pour les élèves repérés comme en risque de décrochage
- La remédiation individualisée : prendre en charge de manière personnalisée les jeunes ayant quitté le système éducatif sans solution à la sortie

Chiffres clés

6 202 élèves ont été accompagnés par la MLDS dont **342** jeunes sans solution accompagnés dans le cadre de dispositifs de remédiation en 2025-2026 (au 15 juin 2026).

Réussir ses études supérieures



Avec près de 122000 étudiants, l'académie d'Aix-Marseille confirme son attractivité et la diversité de son offre d'enseignement supérieur. Formations, recherche, vie étudiante, campus connectés et accompagnement : tour d'horizon des principaux enjeux et des actions engagées.

Un nombre d'étudiants en augmentation dans l'académie

Le ministère de l'Éducation nationale a publié en avril 2026 un travail inédit de projection d'effectifs d'élèves à l'horizon 2035. Ces projections font état d'une baisse démographique importante au niveau national qui s'explique par la baisse continue des naissances,

amorcée en 2010 et accélérée ces dernières années.

Cette évolution entraîne une diminution progressive de la taille des générations entrant dans le système éducatif, qui se traduit d'abord dans le premier degré avant de se répercuter dans le second degré puis dans l'enseignement supérieur. Cette baisse sera effective dès la rentrée 2026-2027, en particulier dans le premier degré.

Pour autant, tous les départements

ne seront pas touchés avec la même intensité. Dans l'académie d'Aix-Marseille, l'impact estimé de cette baisse démographique demeure modéré à l'horizon 2035 : - 5,7 % contre - 13,2% en moyenne nationale dans le second degré.

Dès lors, les effectifs étudiants de l'académie demeurent en hausse avec 121800 étudiants à la rentrée 2024 contre 119 177 à la rentrée 2023.

les effectifs étudiants

121 800 Nombre

d'étudiants dans l'académie

41 % Part d'étudiants

boursiers de l'enseignement supérieur

22 % Part d'étudiants dans

l'enseignement supérieur

privé

58 % Part des étudiantes

dans les formations

d'enseignement supérieur

Projections des effectifs scolaires 2025-2035 en terminale - lycées publics et privés sous contrat dans l'académie d'Aix-Marseille

	2025	2026	2028	2030	2032	2034	2035
Total terminale générale et technologique	23 431	23 483	23 415	23 584	22 945	22 336	22 086

Source : direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'Éducation nationale, <https://www.education.gouv.fr/depp/projections-d-effectifs-d-eleves-dans-les-premier-et-second-degrees-horizon-2035-504275>

En 2025, 30080 élèves de l'académie ont obtenu le diplôme du baccalauréat soit 92,3 % de réussite :

- 16726 en filière générale soit 96,9 % de réussite ;
- 6164 en filière technologique soit 91 % de réussite ;
- 7190 en filière professionnelle soit 84 % de réussite.

81 % des néo bacheliers poursuivent des études dans l'enseignement supérieur

L'académie d'Aix-marseille : un territoire d'enseignement supérieur et de recherche de premier plan

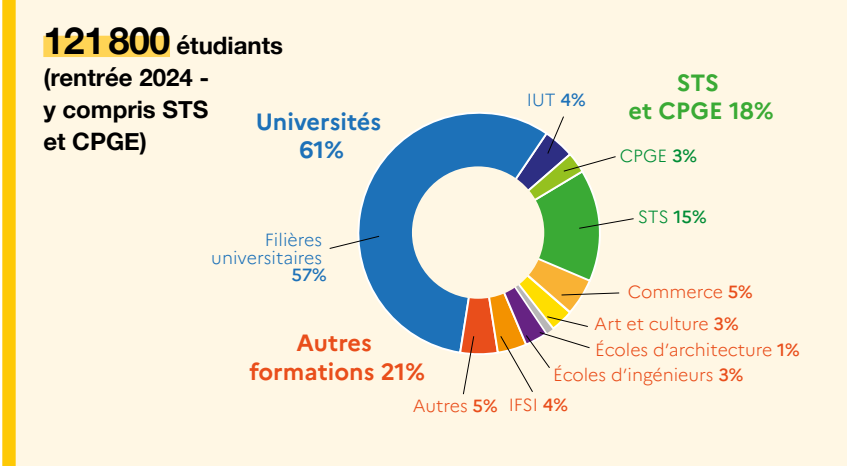
Avec 121 800 étudiants, des établissements de renom et une recherche à la pointe, l'académie d'Aix-Marseille affirme son rôle moteur dans le paysage national de l'enseignement supérieur. Elle est l'une des plus importantes de France en matière d'enseignement supérieur.

La recherche dans l'académie se distingue par sa pluridisciplinarité et son ouverture internationale. Les sciences de la mer, la biologie, la santé, l'énergie, l'environnement ou encore l'intelligence artificielle font partie des domaines d'excellence.

De nombreux projets associent laboratoires, collectivités, entreprises et startups, créant de véritables écosystèmes d'innovation. Le lien avec le tissu socio-économique local est renforcé par des dispositifs comme les junior entreprises, les incubateurs étudiants ou les plateformes de valorisation de la recherche.

Aix-Marseille Université, plus grande université francophone pluridisciplinaire, s'affirme comme un acteur de premier plan. Classée régulièrement dans les grands palmarès internationaux, elle est au cœur de l'initiative d'excellence A*MIDEX, qui soutient depuis plus de 10 ans des projets de recherche ambitieux.

L'offre de formation, extrêmement riche, est répartie en trois types d'établissement : les filières de l'université, les cursus post-baccalauréat des lycées et les formations en écoles.



Les formations universitaires

Deux universités sont présentes sur le territoire de l'académie d'Aix-Marseille : Aix-Marseille Université et Avignon Université. Marseille dispose d'un centre hospitalier universitaire (CHU).

Filières universitaires	Effectifs
Économie, AES	5 586
Arts, lettres, langues, sc. humaines et sociales	18 566
Sciences	14 427
Droit, sciences politiques	12 678
Disciplines de santé	12 107
STAPS	2 241
INSPE	2 487
IUT	5 551
Ingénieurs	1 004
Total	74 647
dont LAS	1 344

Les cursus post-baccalauréats des lycées

Les filières post-bac des lycées sont des formations de premier cycle de l'enseignement supérieur. Sélectives, elles recrutent les élèves sur dossiers scolaires. Réparties dans de nombreux lycées publics et privés, elles se déroulent entre un à trois ans et se composent principalement des sections de techniciens supérieurs (STS) qui préparent au brevet de technicien supérieur (BTS), des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et des filières de comptabilité et de gestion qui préparent aux diplômes de comptabilité et de gestion (DCG) et diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG).

Formations CPGE STS	Effectifs
CPGE	3 307
STS	18 330
Total	21 637
dont STS apprentis	8 760

Les écoles et instituts

Les écoles, publiques et privées, rassemblent des formations professionnalisantes très diverses (arts, audiovisuel, commerce, design, photographie, sanitaire et social, ...) et des grandes écoles comme Centrale Méditerranée, Sciences Po Aix, les Arts et Métiers (ENSAM), l'École de l'air, ou encore Kedge pour le management. Les écoles d'ingénieur comme Polytech sont intégrées aux universités. L'académie compte également 14 instituts de formation en soins infirmiers (IFSI).

Afin de résorber le déficit de formations d'ingénieurs du territoire, le rectorat accompagne le développement de formations, au sein d'établissements déjà implantés ou au sein de nouveaux établissements souhaitant s'installer dans la région académique, en veillant à ce que cette nouvelle offre de formation s'inscrive en complémentarité de celle proposée par les acteurs publics déjà présents.

Formations en écoles	Effectifs
Écoles de commerce	6 496
Écoles artistiques et culturelles	3 287
Écoles d'architectures	1 113
Écoles d'ingénieurs	3 652
IFSI	5 350
Autres	5 618
Total	25 516

Suivre une formation d'enseignement supérieur à distance : la formidable opportunité offerte par les campus connectés

Les onze campus connectés de la région académique

Un Campus connecté est un lieu de proximité qui facilite l'accès à l'enseignement supérieur en permettant de suivre une formation à distance tout en bénéficiant d'un accompagnement humain et d'un cadre de travail structuré. Les étudiants sont inscrits dans une formation de l'enseignement supérieur dispensée à distance, mais suivent leurs études au sein d'un tiers-lieu proche de leur domicile, où ils bénéficient d'un tutorat, d'un accompagnement méthodologique et d'une dynamique collective. Ce dispositif vise à sécuriser les parcours et à lever les freins liés à l'éloignement géographique, aux contraintes de mobilité ainsi qu'à certaines situations sociales ou personnelles. Chaque campus connecté est porté par une collectivité territoriale en partenariat avec un établissement d'enseignement supérieur. La région académique PACA compte onze campus connectés labélisés dont six pour l'académie d'Aix-Marseille :

Valréas, Apt, Arles, Salon-de-Provence, Marseille et Digne-les-Bains, auxquels il faut ajouter celui de Gap qui n'a pas reçu de labellisation du ministère mais fonctionne sur le même modèle que les six autres.

Une labellisation en cours de renouvellement

La première campagne de labellisation des campus connectés datant de 2019, les premières conventions de cinq ans sont arrivées à échéance en 2026. Le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace a engagé une nouvelle campagne de labellisation afin de permettre aux collectivités porteuses de bénéficier d'un nouveau conventionnement de trois ans. En région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, le rectorat accompagne les porteurs de projet tout au long de cette procédure. Les candidatures reposent sur un bilan approfondi des cinq années écoulées, la présentation de nouvelles perspectives de développement et la solidité de la coopération du campus connecté avec un établissement d'enseignement supérieur de proximité. Les projets retenus bénéficieront d'un financement de l'État pouvant atteindre 50 000 € par an pendant trois ans.

La vie étudiante : au cœur des actions de l'académie

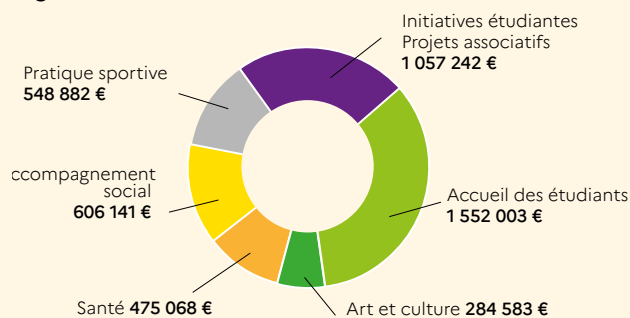
De Luminy à Avignon, en passant par Aix-en-Provence, Arles, Gap ou Digne-les-Bains, les campus se modernisent, s'équipent, s'ouvrent. La vie étudiante est animée par des associations culturelles, sportives et solidaires. L'université est aussi engagée dans des démarches de transition écologique, avec des projets autour de la sobriété énergétique, de la biodiversité et de la mobilité douce. Les dispositifs d'accompagnement psychologique, d'aide sociale et de réussite étudiante sont des priorités, tout comme l'inclusion des étudiants internationaux ou en situation de handicap.

La Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC), un levier puissant d'amélioration de la vie étudiante

La Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) est destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention. Elle est acquittée par les étudiants s'inscrivant en formation initiale dans un établis-



Synthèse des actions CVEC en 2024 par grands domaines



Total des dépenses sur fonds CVEC : 4 523 920 €

sement d'enseignement supérieur, les étudiants boursiers étant exonérés. Son montant était de 105 € à la rentrée 2025-2026.

Cette contribution qui joue un rôle crucial dans l'accompagnement des étudiants, est reversée aux établissements publics d'enseignement supérieur, aux établissements privés chargés d'une mission de service public (EESPIG, établissements consulaires) et au Crous.

Dans l'académie d'Aix-Marseille, les établissements d'enseignement supérieur, le Crous et les associations étudiantes ont porté une grande diversité d'actions comme l'ouverture de la Maison du bien-être et de la santé étudiante à Luminy ou la création de trois terrains de pétanques par Aix-Marseille Université, des actions de lutte contre la précarité numérique ou de distributions de kits de protections

périodiques lavables et réutilisables par Avignon Université, des ateliers de nutrition, d'organisation du temps, de formations aux premiers secours ou l'ouverture d'un tiers-lieu étudiant à Aix-en-Provence par le Crous Aix-Marseille Avignon.

La construction de logements étudiants, une priorité nationale déclinée au niveau régional

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est confrontée à une tension structurelle du marché du logement étudiant. Pour l'académie d'Aix-Marseille, la demande est concentrée sur les bassins d'Aix-Marseille et Avignon. Les deux tiers des logements sociaux étudiants sont fournis par le Crous. 11 180 places sont recensées pour l'académie.

La circulaire du 25 août 2025 sur le logement étudiant du Premier ministre a été déclinée en feuille de route pré-

fecture-région académique sur le logement étudiant en PACA du 14 janvier 2026 pour accroître l'offre de logements étudiants avec le soutien financier du contrat de plan Etat-Région 2021-2027 qui permet la construction de deux résidences universitaires à Marseille (600 places supplémentaires) et la construction d'une résidence de 84 places à Avignon.

La lutte contre la précarité alimentaire des étudiants, un enjeu majeur pour l'autorité académique

La généralisation du repas à un euro à tous les étudiants : jusque-là réservé aux boursiers et non-boursiers en situation de précarité, le repas à 1 euro est accessible à tous les étudiants depuis le 4 mai 2026.

Par ailleurs, depuis février 2025, a été mise en place une aide à la restauration pour les étudiants inscrits dans des sites d'enseignement supérieur situés en zone dite « blanche », c'est-à-dire situés à plus de 20 minutes de trajet à pied ou en transport en commun d'un restaurant universitaire (Crous), d'un restaurant agréé par le Crous, ou d'une autre offre de restauration à tarif modéré.

Les étudiants qui relèvent de ces sites (hors étudiants en apprentissage, qui reçoivent d'ores et déjà une aide à la restauration), bénéficient d'une carte virtuelle sur laquelle est créditée la somme de 40 euros par mois pour les boursiers et 20 euros par mois pour les non-boursiers, pour la période de septembre à juin de chaque année universitaire. Il s'agit du dispositif Care.

Tout au long de l'année universitaire 2025-2026, la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur a poursuivi le déploiement de ce dispositif, en lien avec les Crous et les établissements d'enseignement supérieur. Au cours de l'année universitaire, 1 767 étudiants de l'académie, inscrits dans une quarantaine d'établissements d'enseignement supérieur, en ont bénéficié.



LA VIE DE L'ACADÉMIE 2026-2027

Rectorat

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence Cedex 1

Directeur de publication

Benoît Delaunay

Recteur de la région académique
Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille,
Chancelier des universités

Rédaction

Les services académiques

Coordination rédactionnelle, mise en page

Cabinet des recteurs - pôle communication

ISSN 3098-9205 (imprimé)

ISSN 3099-4969 (en ligne)

Publication gratuite - Dépôt légal à parution (septembre 2026)

Impression

400 exemplaires

Une version numérique de *La vie de l'académie 2026-2027* est disponible sur le site académique :

www.ac-aix-marseille.fr

Crédits photographiques

Couverture : X. Schwebel/MEN, p3 : Conseil d'État, p6 : X. Schwebel/MEN, p8, 11 et 12 : Shutterstock, p15 : M. Genel/MEN, p17 : S. Lacombe/MEN, p19 : P. Nieto, p20 : M. Gaidoukoff, p22 et 23 : Shutterstock, p24 : M. Gaidoukoff, p26 : J. Bourges/MEN, p28 : D.R., p29 : M. Gaidoukoff, p30 : E. de Arbues Moreira, D.R., p32 : Shutterstock, p35 : Fondation Culture pour l'enfance et compagnie Shonen, p36 : G. Larguinat-Turbatte, p37, 38 et 39 : Shutterstock, p40 : Collège Halimi, D.R., p41 : J.-R. Dantou/MEN, p42 : Shutterstock, p44 : Shutterstock, p45 : D.R., V. Vercoutter, p47 : S. Lacombe/MEN, R. Kellener, p48 : S. Lacombe/MEN, p49 : D.R., p50 : S. Lacombe/MEN, p51 : D.R., p52 : M. Delporte/MEN, p53 : S. Lacombe/MEN, p54 : L. Villeret/MEN, p56 et 57 : Shutterstock.

www.ac-aix-marseille.fr

